Présents

VENEAU Michel

MEZY Michel

HENRY Micheline

RENAUD Michel

QUILLIER Pascale

REBOULLEAU Sylvie

BRUERE Charly

GUILLEMET Christine

DELAS Christian

THENOT Alain

MANGEOT Denis

BOTTE Anne-France Pouvoir à M. WICKERS, arrivée à 19 h 15

DEMAY Thierry

BOCQUET Christophe

BERGIN Sylvaine

MOUAT Chérif Arrivé à 19 h 39

FOREST Isabelle

JOUY Vérohanitra

WICKERS Franck

DHERBIER Alain

BEZOU Sylviane

PERREAU Christian

PASSAS Joël

BOUJLILAT Hicham

DE SAINTE-CROIX Andrée

Absents

BLOIN Denis

LOUIS Véronique

DUCHEMIN Véronique

DENUÉ Marie-Claire

VEYCHARD Christophe

COUCUREAU Martine

Pouvoir à M. MEZY

Pouvoir à Mme HENRY

Pouvoir à M. RENAUD

Pouvoir à Mme FOREST

Pouvoir à Mme QUILLIER

PETOUILLAT Nathalie

MOLINA Isabelle Pouvoir à Mme de SAINTE-CROIX



Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 28 mars 2019

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Jeudi 28 mars 2019 à 19 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

- 1. Exercice 2019 Budget Ville: Subventions aux associations.
- Garanties d'emprunts Nièvre Habitat pour des logements rue du Général Binot.
- 3. Garanties d'emprunts Nièvre Habitat pour des logements rue Gay Lussac.
- 4. DETR 2019 Aménagement du Quartier Ouest, « Place de la Résistance et Vieux Château » : phase 2 année 2019 : modification du plan de financement.
- DETR 2019 Aménagement et création d'une 3ème salle de Cinéma et de spectacles vivants.
- Département : contrat cadre de partenariat Demande de subvention pour la création d'une salle de pratiques culturelles et amateurs « Place de la Résistance ».

B) AFFAIRES CULTURELLES

- Convention de partenariat entre l'U.M.I.H. (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Nièvre) et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation « Garçon, la Note » 2019.
- 9. Convention de partenariat entre C.H.R. Boissons et la Ville de Cosne-Courssur-Loire pour la manifestation « Garçon, la Note ℷ → 2019.

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :

Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206 TÉL 03 86 26 50 00 - FAX 03 86 26 50 16 - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr

C) AFFAIRES JURIDIQUES

- 10. Cession de la maison de l'aérodrome au profit de M. Dufraisse.
- Acte en régularisation de deux chemins appartenant à M. et Mme Boucher-Baudard.
- Convention pour l'enlèvement et la prise en charge d'animaux errants avec le refuge de Thiernay.
- Acquisition des parcelles cadastrées 091 AN 241 et 091 AN 245 situées lieudit « Saint Lazare ».
- 14. Déclassement du domaine public de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma.

D) AFFAIRES TECHNIQUES

15. Assistance technique assainissement – adhésion à l'agence technique départementale « Nièvre Ingénierie ».

E) AFFAIRES GENERALES

- 16.Loi ALUR Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Pougny.
- 17. Loi ALUR Reconduction de la convention Service Application du Droit des Sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune d'Annay.
- 18. Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sur le mobilier urbain dans le cadre du contrat de concession.
- 19. Achat d'une licence IV.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Michel VENEAU

Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

2

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer ce conseil municipal.

D'abord, en ouverture, je vais vous demander qu'on respecte une minute de silence en la mémoire de Monsieur Daniel Quillier, ancien conseiller municipal de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Merci beaucoup.

Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs. Mme Botté, qui sera en retard, donne pouvoir à M. Wickers. M. Bloin donne pouvoir à moi-même. Mme Louis donne pouvoir M. Mézy. Mme Duchemin donne pouvoir à Mme Henry. Mme Denué donne pouvoir à M. Renaud. M. Veychard donne pouvoir à Mme Forest. Mme Coucureau donne pouvoir à Mme Quillier. Mme Pétouillat donne pouvoir à Mme Bezou. Mme Molina donne pouvoir à Mme de Sainte-Croix.

Sylviane Bezou

Juste pour préciser que Madame Pétouillat est au CA du lycée qui a lieu en ce moment.

Michel Veneau

C'est vrai. Monsieur Mouat va arriver. Les dossiers sont répartis.

Monsieur Franck Wickers accepte d'être secrétaire de séance.

Par rapport au dernier conseil municipal, avez-vous des observations? Pas d'observation.

Par rapport aux dossiers sur table, décisions prises par délégation, avez-vous des observations ?

Andrée de Sainte-Croix

Est-ce qu'on a tous les baux qui ont été réalisés depuis le dernier conseil?

Michel Veneau

Oui, mais ils ne sont pas encore sur table. Ce sera le prochain conseil, les baux, mais vous les aurez en temps voulu, comme la loi nous y oblige.

Il faut que je vous dise que sur les baux, le maire a une délégation, vous le savez. Vous connaissez bien le fonctionnement de la collectivité et je ne suis pas obligé. Mais par transparence, vous aurez les baux. Mais ce n'est pas une obligation de les mettre sur table au conseil municipal.

Hicham Bouililat

Ça veut dire que depuis le dernier conseil municipal, il n'y a pas eu de bail nouveau.

Michel Veneau

Non.

Hicham Bouililat

Donc, s'il y avait eu un bail, nous l'aurions eu sur table.

Michel Veneau

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Merci.

Michel Veneau

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Ce conseil du mois de mars comporte 19 questions qui sont liées au bon déroulement de notre collectivité. Ainsi, nous effectuerons un certain nombre de demandes de subventions qui concernent des projets, comme l'aménagement du quartier ouest, la création d'une 3º salle de cinéma et de spectacles vivants, la construction d'une salle de pratiques culturelles destinée à la compagnie de théâtre amateur du Grenier du Nohain. Ces projets avancent malgré les complications administratives, pour partie liées à des négociations avec les services des Bâtiments de France ou encore au nombre incalculable d'étapes à franchir avant de pouvoir avoir les financements et pour créer tous les organismes que nous avons souhaité mettre en place.

Je tiens toutefois à vous rassurer ce soir, nous avançons sur l'ensemble de ces dossiers. Les quatre projets qui avaient été retenus au niveau du Cœur de ville, étaient matures. Donc, la première partie de l'opération Cœur de ville débutera au plus tard au mois de septembre, en ce qui concerne ces quatre projets.

Le Palais de Loire enregistre un certain nombre de locations de salle. L'ouverture de l'office de tourisme et du restaurant, prévue d'ici quelques semaines, devrait permettre à ce bâtiment phare de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire de prendre son envol.

Pour en revenir à l'ordre du jour du conseil, comme chaque année, nous serons amenés à valider les conventions de partenariat liant quelques acteurs du secteur économique à la 11e édition du festival Garçon, la Note.

Nous examinerons différentes ventes et acquisitions et devront autoriser le maire, moimême, au déclassement du domaine public de la salle des fêtes actuelle et du cinéma. Je vous rappelle que la commune envisage la rénovation et l'extension de l'Eden cinéma pour la création d'une 3e salle. Ces deux bâtiments sont actuellement services publics et à ce titre, il appartient à la ville de les déclasser. Aussi, pour mener à bien tous ces projets, la commune envisage la constitution d'une société d'économie mixte, à laquelle seront apportées ces deux propriétés.

Nous conclurons ce conseil en étudiant l'adhésion de notre commune à l'Agence technique départementale Nièvre Ingénierie et en soumettant au conseil municipal de reconduire des conventions concernant l'application du droit des sols entre les communes d'Annay, de Pougny et la ville de Cosne au service urbain ; de proposer une exonération de la taxe de publicité extérieure ; d'autoriser l'achat par la Ville d'une licence IV. Voilà les points que nous aborderons ce soir.

Avant de donner la parole à Madame Henry, je voudrais préciser que je me refuse à faire tout commentaire concernant les démarches de recours qui ont été entreprises par

l'opposition, le groupe de Monsieur Dherbier. Cette affaire relève du tribunal administratif et j'entends attendre ses décisions avant de m'exprimer sur ce sujet, comme sur de nombreuses autres interventions effectuées auprès des services de la préfecture ou de la Chambre régionale des comptes. Voilà ce que je voulais vous dire tout simplement. Je vais passer la parole maintenant à Madame Henry.

Je voulais vous dire quand même qu'aujourd'hui, on a reçu le vice-président de la Région. A midi, nous avions un déjeuner républicain avec Madame la préfète, nous étions invités. C'est quand même important pour des petits territoires comme les nôtres. La ville de Cosne avec son petit bassin représente quand même une certaine population maintenant. Quand on voit la visite des gens de la Région et c'est une grande région, Bourgogne Franche-Comté, par rapport au projet contrat de ville, puisque cela concernait le contrat de ville, cela veut dire que de plus en plus, nos territoires sont reconnus. La démarche qui a été menée depuis bien longtemps par les collectivités, aujourd'hui, va certainement aboutir. Cela veut dire que nos villes centres pourront certainement abonder pour des actions qu'elles mèneront au niveau du tourisme, de l'économie, etc., sans oublier la santé. Pour vous dire qu'on a passé toute la matinée et une partie du début d'après-midi, et ceci est très positif pour la ville et le bassin de Cosne. J'en suis très fier et je tiens à remercier les élus, Hicham Boujlilat qui était présent en tant qu'élu régional, le vice-président qui a assumé pleinement sa fonction en représentant la présidente, les gens de Nièvre Habitat qui sont là, qui ont aussi une mission au niveau des bailleurs sociaux. Ce n'est pas facile. On est dans un contexte difficile, il faut le reconnaître, au niveau économique, mais si on arrive à travailler tous ensemble, pour l'intérêt général, on sortira nos territoires, à mon avis, de cette situation qu'on a tendance à mettre tous à peu près dans le même panier, en disant que nos territoires ruraux sont condamnés. Non, aujourd'hui, on s'est encore rendu que la Région a un poids économique et financier important. Je l'ai même redit au viceprésident, l'avantage de travailler directement avec une Région, avec une seule collectivité, on appelle ça les circuits courts. C'est-à-dire que les services de la ville travaillent en direct avec la Région, on a un gain de temps énorme et nos dossiers avancent beaucoup plus vite. C'est ceci qui permettra à nos territoires ruraux de ne pas rester dans l'ornière. Je suis sûr et je suis convaincu qu'on va s'en sortir. J'ai confiance en l'avenir de nos territoires ruraux. On a une situation très intéressante. On a un potentiel. C'est sûr qu'il faudra se serrer les coudes. Ce ne se fera pas sans faire des efforts les uns et les autres, mais on a un potentiel et on a quand même des élus à la Région. On a bien vu, le vice-président chargé justement de l'aménagement de ces territoires, qui a de l'expérience et qui a une écoute auprès des élus locaux et de l'Etat aussi. L'Etat était présent. Tout ceci veut dire qu'il faut se battre pour nos territoires. On doit continuer à se battre, il ne faut pas baisser les bras. C'est un travail qui est de longue haleine. Aujourd'hui, on a deux pistes : le contrat de ville et le Cœur de ville. Tout ceci doit nous amener à croire en notre territoire. Il faut y croire et j'ai de l'espoir. Merci beaucoup.

Hicham Bouililat

Simplement pour aller dans ce sens et avec une toute petite nuance. Déjà merci en tout cas d'avoir indiqué la visite de mon collègue, Éric Houlley, j'avais souhaité qu'il puisse venir sur le territoire et il a accepté l'invitation, au même titre que la présidente. J'essaie de faire en sorte, en tout cas, de densifier ces rencontres sur le terrain et d'autres visites seront prévues encore d'ici la fin de l'année, d'une part, pour que certains puissent se rendre compte de la réalité de notre territoire et également, la réalité des dispositifs de

la Région pour nos territoires. En tout cas, on ne peut pas laisser isolés des territoires comme les nôtres, notamment qui sont plus sur la frange ouest de la Région.

La deuxième chose, c'est pour aller encore plus loin. Nous avons, il y a à peu près un mois aussi fait en sorte de signer une convention avec nos collègues du Conseil régional du Centre-Val de Loire, puisqu'on a la particularité d'être à cheval, d'un côté et de l'autre du bassin, justement pour pouvoir favoriser les différents projets.

La nuance, simplement, c'est qu'on voit bien les collectivités locales qui peuvent avoir des projets de développement pour renforcer l'attractivité du territoire et les collectivités régionales qui appuient fortement. On a vu notamment ce matin, par exemple, que le premier financeur public sur les opérations d'aménagement, notamment sur le quartier Saint-Laurent, c'est le Conseil régional. Ce n'est pas dans une compétence obligatoire, etc., mais c'est un volontarisme fort là-dessus.

La nuance aussi, c'est simplement qu'il serait souhaitable que l'Etat entende ce message, parce qu'on ne peut pas d'un côté avoir des efforts et faire des efforts, puis d'un autre côté, malgré tous les arguments qu'on fait valoir, accepter l'idée qu'on nous ferme la maternité ou le tribunal il y a quelques années. Tous les efforts qu'on peut faire sont cassés à un moment donné par cette volonté peut-être centralisatrice, ou de métropolisation des services publics de l'Etat.

Michel Veneau

Nous l'avons évoqué ensemble à midi avec les services de l'Etat.

Hicham Boujlilat

C'est la seule nuance là-dessus...

Michel Veneau

C'est vrai. On ne s'est pas caché avec l'Etat à midi.

Hicham Boujlilat

Avoir de l'espoir pour nos territoires, oui, mais il ne faut pas à chaque fois que tous ces espoirs et tous les efforts qui sont portés par les territoires soient cassés par un recul de la présence de l'Etat ici. C'est par exemple inacceptable qu'on ait un seul sous-préfet. On a de la chance d'avoir un bon sous-préfet, ceux d'avant aussi, mais en tout cas un sous-préfet pour deux arrondissements, ce n'est pas possible. Donc, c'est un recul de la présence de l'Etat, alors qu'on devrait avoir une présence beaucoup plus forte pour nous accompagner dans nos projets de développement.

Michel Veneau

Très bien. Madame Henry.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Exercice 2019 - Budget Ville: subventions aux associations

Micheline Henry

Messieurs, Mesdames,

Dans le cadre de son budget principal de l'exercice 2019, le conseil municipal a voté des subventions de fonctionnement et d'investissement. Il est donc proposé au conseil municipal de compléter les subventions attribuées de la manière suivante.

Concernant le comité des fêtes de Villechaud, une subvention exceptionnelle est accordée à l'occasion des 50 ans de l'association, pour une somme de 700 €.

Concernant l'UCS gymnastique, si vous vous souvenez, je vous avais expliqué la dernière fois qu'il y avait eu un petit accro. Il n'était pas gros, il n'était que de 2 000 €. Donc, on l'a récupéré et on met la somme de 2 000 €.

Concernant l'UCS haltérophilie, une subvention exceptionnelle – car de nouveau, Jean-Pierre Nembrot va aux championnats du monde au Japon – pour une somme de 2 000 €. Il continue bien et il fait bien tous les championnats d'Europe, championnats du monde. Il ne se décourage pas, bien que ce ne soit pas extrêmement facile. Donc, ça mérite bien une subvention exceptionnelle, on pense.

Les dépenses énoncées ci-dessus font l'objet de prévision budgétaire sur les chapitres 65 de l'exercice 2019.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces modifications.

Michel Veneau

Avez-vous des questions?

Alain Dherbier

Juste une précision sur ce qui vient d'être dit : il ne faut pas oublier, parce que vous êtes nombreux à connaître Jean-Pierre Nembrot, qu'il concoure en valide.

Michel Veneau

Oui, je voulais le préciser. Vous avez raison de le rappeler.

Alain Dherbier

Ce serait bien de le rappeler.

Michel Veneau

Vous avez raison, il concoure en valide, en plus.

Micheline Henry

Déjà la dernière fois et peut-être bien même l'avant dernier championnat d'Europe et au dernier championnat du monde, je crois. Donc, il a encore d'autant plus de mérite.

Hicham Bouililat

Une précision également là-dessus, la participation de la Ville est extrêmement importante et bienvenue, c'est très bien, et ça permet en tout cas d'assumer les responsabilités par rapport à tout ça. En revanche, ce qui est regrettable – et ce n'est pas de notre fait ici –, c'est que des sportifs comme Jean-Pierre Nembrot, en tout cas, certaines fédérations n'aident pas plus ce type de compétiteur. Par exemple, aujourd'hui, il n'a les financements que pour partir tout seul. Ça veut dire qu'on a quelqu'un qui peut être champion du monde – la dernière fois, il a fini pas très loin –, mais aujourd'hui, il n'a même pas les financements pour emmener avec lui son coach. Il manque à peu près 3 000 € – s'il peut y avoir un appel et même par rapport à ça, par d'autres biais de trouver des solutions là-dessus. Mais ce n'est quand même pas normal. Alors, l'UCS Force Athlétique l'aide également pour lui-même, mais comme son coach n'est pas adhérent de l'UCS, évidemment, ils ne peuvent pas participer financièrement. C'est dommage que la fédération de Force athlétique ne finance pas cette partie qui est importante, parce qu'il a besoin d'un coach mental. Enfin, c'est un sportif de haut niveau. Là aujourd'hui, il n'a les moyens que pour partir tout seul.

Micheline Henry

C'est un sujet qu'on connaît bien. On en a discuté avec lui. Lui, de son côté, il voit. Nous, de notre côté, d'une autre manière, on voit également, mais il est certain qu'il ne pourra partir qu'avec son coach. Je ne vois pas comment ça peut être autrement. C'est une obligation.

Maintenant, vous dites que dans la fédération de l'haltérophilie, mais dans d'autres aussi. Si je prends pour exemple, Julien Philibert qui est allé aux championnats du monde sur piste, il a eu zéro de la fédération, etc. Donc, ils ne sont pas aidés et ce n'est pas normal, parce qu'on sait très bien comment l'argent est dépensé. Ce serait bien si l'argent était dépensé au niveau des sportifs.

Hicham Boujlilat

Et surtout, des sportifs qui sont vraiment issus des efforts...

Micheline Henry

Ca, pour être issus, ils sont issus de la base.

Hicham Boujlilat

Oui, mais ils sont issus des efforts de la base, de la collectivité, ce qu'on fait depuis des années. A mon avis, Teddy Riner, pour lui trouver des financements pour partir, il n'y aura pas de souci particulier. Mais là pour le coup, on a besoin de financer des sportifs comme ça et c'est la croix et la bannière. Ce n'est pas normal du tout.

Michel Veneau

C'est un sujet très important qu'on pourrait faire remonter aussi au niveau national, par rapport aux fédérations, certainement.

Hicham Boujlilat

Là, quand on voit les fonds du sport au niveau national, - 7 % sur le CNDS, ce n'est pas normal.

Michel Veneau

Les fédérations sont toutes concernées, en partie. Il y en a quelques-unes, mais elles sont très rares et c'est bien dommage. C'est regrettable.

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

- 2. Garanties d'emprunts Nièvre Habitat pour des logements rue du Général Binot
- 3. Garanties d'emprunts Nièvre Habitat pour des logements rue Gay Lussac

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Dans le cadre du programme de réhabilitation-restructuration de son parc social public, les présentes garanties sont sollicitées par Nièvre Habitat à hauteur de 100 % pour ses opérations :

- Gay Lussac, restructuration de 63 logements pour un montant de 2 933 000 €
- rue du Général Binot, réhabilitation de 36 logements pour un montant de 983 000 €.

Comme à chaque opération, Nièvre Habitat demande une garantie au niveau de la Ville. Nous l'avons fait l'autre jour au Département, dans les mêmes conditions à peu près. Il vous est donc proposé d'accorder sa garantie et de m'autoriser ou le représentant de la Ville, pour toute décision afférente à cette opération.

Gay Lussac, c'est en travaux et Binot, les deux barreaux sont terminés, les 36 logements. Ce sont des opérations qui avancent normalement. Ce sont plutôt des chantiers qui respectent à peu près les délais – ce ne sont pas tous les chantiers qui sont dans la même situation. Là, il y en aura d'autres où par exemple, place de la Résistance, il y a un an et demi de retard pour des sujets divers et variés, pour des appels d'offres infructueux, l'architecte des Bâtiments de France aussi qui est intervenu au début. Tout ceci nous amène à un retard de plus d'un an et demi, je crois, Monsieur Lebossé, place de la Résistance. Nous, on avait fait toutes les démarches pour vider tous les locaux, pour qu'ils puissent commencer en temps voulu. Et malheureusement, ils ont eu des problèmes techniques, comme ça arrive à tout le monde, toute collectivité ou tout organisme, et ça nous arrive aussi d'avoir des dossiers et des appels d'offres qui sont infructueux.

Avez-vous des questions?

La Fontaine Pernée où on a tout à l'heure collé des pierres très légères. C'est vrai que la Fontaine Pernée, il y a eu des problèmes pour un maçon qui a déposé le bilan et il y a eu des problèmes au début de terrassement avec le temps. Ça avait retardé un peu au départ, mais après, c'est bien sur la consultation, c'est une entreprise qui a déposé son bilan. Donc, il a fallu recommencer toute la procédure. Nous, les problèmes, ça ne nous regarde pas...

On passe au vote. Qui est contre? Qui s'abstient? Adoptée à l'unanimité.

4. DETR 2019 - Aménagement du Quartier Ouest, « place de la Résistance et Vieux Château » : phase 2 année 2019 : modification du plan de financement

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors du conseil municipal du 13 décembre 2018, la collectivité a présenté son programme d'aménagement du quartier ouest, phase 2019, place de la Résistance et Vieux Château, qui s'inscrit dans la continuité de l'aménagement de liaisons douces de la route touristique en bord de Loire au centre-ville.

L'avancement du programme nécessite la modification de la phase 2019. Il convient de modifier l'opération conformément au plan de financement annexé à la présente délibération.

Le montant a changé au niveau DETR. Il vous est proposé de retenir pour le programme 2019 un coût prévisionnel de 430 270 €.

Hicham Boujlilat

Il s'agit bien de la partie place de la Résistance et rue Alphonse Baudin?

Michel Veneau

Oui.

Hicham Boujlilat

Parce que là, on a place de la Résistance et Vieux Château, mais c'est place de la Résistance, et également la rue Alphonse Baudin?

Michel Veneau

Oui. On appelle ça le Vieux Château. Comment vous appelez ça dans le programme ? Quartier ouest plutôt, peut-être.

Hicham Bouililat

Oui, mais les travaux...

Michel Veneau

Ça comprend bien sûr Alphonse Baudin.

Hicham Boujlilat

Voilà, la rue Alphonse Baudin.

Michel Veneau

Oui, c'est inclus dedans.

Hicham Bouililat

Parce que sur le plan de financement, à ce moment-là, il faudrait peut-être revoir et notamment sur les autres financements sollicités. Alors, on n'est pas nous sur Cœur de ville, je l'avais indiqué l'autre fois, mais du Conseil régional. Là, on a un montant de $90\ 000\ \in$ et en fait, nous avons voté une subvention la semaine dernière, le 15 mars, de $180\ 000\ \in$.

Michel Veneau

Les techniciens nous précisent qu'il n'y a pas la rue dans ce programme. La rue n'est pas comprise. C'est une autre tranche.

Hicham Boujlilat

Là, on est bien place de la Résistance et Vieux Château. La rue Alphonse Baudin n'est pas comprise.

Michel Veneau

Non. Là, je n'ai pas la dénomination. J'ai les travaux, on est bien d'accord. Explique, parce que c'est un peu compliqué.

Thierry Demay

Bonsoir à tous. Ici, la rue, ce sera sur la phase 3 de ces travaux-là. Donc, les travaux de la rue ne sont pas compris.

Michel Veneau

La phase 3, ce sera place Thème et rue Alphonse Baudin. Donc, il y a des tranches et dans les tranches, il y a des phases, ça complique un peu les choses. En réalité, il y a deux phases. C'est plus simple comme ça.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas trop compris.

Michel Veneau

Il y a trois tranches et dans la tranche 2, il y a deux phases.

Hicham Boujlilat

Sur la tranche 1 par exemple, qu'est-ce qu'il y a ? C'est juste pour savoir ce qu'il y a sur la tranche 1, sur la tranche 2 et sur la tranche 3, s'il vous plaît.

Michel Veneau

On retourne au Palais de Loire, place de Bad Ems. La tranche 1, c'est complet, c'était place de Bad Ems. Donc, les deux autres tranches sont en deux phases. Vous, vous avez regroupé. Vous n'avez qu'une tranche à chaque fois, il n'y a pas les phases.

Thierry Demay

La seule chose, c'est que la somme que vous avez allouée et que vous avez votée concerne les deux phases. Là, la décision qui est prise ici au conseil municipal, c'est simplement une des phases. C'est pour ça que vous ne trouvez pas la même somme que vous avez votée, mais en réalité, elle en fait partie.

Michel Veneau

Elle fait partie des 180 000 €, si je comprends bien le tableau.

Hicham Bouililat

Il faut faire attention là-dessus, parce que là, ce que je vois, c'est une demande de subvention de la Région de 90 000 €. Nous, ce qu'on a voté la semaine dernière, c'est le double, 180 000 €. C'est pour ça que j'ai posé la question précisément. Je vais le retrouver là tout de suite, place de la Résistance et rue Alphonse Baudin. Sauf qu'on ne le retrouve pas là et le financement, c'est 30 %, plafonné à 180 000. Là, on est à 20 % demandé. Là, on est à 20,92. Donc, il faut faire attention.

Ce qu'on envisage aussi, parce qu'il devrait y avoir une dernière aide, parce que ce sont deux aides sur ce dispositif, notamment sur l'aménagement du secteur Thème, puisque tout à l'heure, vous avez regroupé Thème, etc. Mais nous, ce qu'on a prévu, c'est sur autre chose. Donc, avec un taux maximum de 30 % du coût de projet plafonné à 180 000 € d'aide possible, attention à ne pas regrouper là-dessus. Là, on ne le voit pas.

Michel Veneau

Le problème, c'est que les techniciens de chez nous et de la Région se comprennent et nous, quand on délibère, c'est un peu plus difficile à expliquer. Il faut reconnaître, c'est comme ça. Les techniciens entre eux, que ce soit de chez nous ou de la Région, se sont bien compris sur les phases.

Hicham Bouililat

Vous faites comme vous voulez. Après, c'est quand même 90 000 € et je sais comment ça se passe. C'est dommage de passer à côté.

Michel Veneau

En réalité, on délibère sur la DETR, mais on est obligé de mettre tout le tableau avec tous les financeurs. C'est tout à fait normal.

Hicham Bouililat

C'est pour ça, quand j'ai vu ça et que de toute façon, ce n'est pas cette somme-là...

Michel Veneau

Vous avez raison, il faut qu'on fasse...

Hicham Boujlilat

Ce serait bien de ne pas passer à côté de 90 000 €.

Michel Veneau

Il faut mettre les tranches et les phases. On comprend bien, on est des élus qui sont autour de la table, on n'est pas des techniciens. Donc, on a bien compris, on a des tranches et dans ces tranches, il y a des phases. Une somme est partagée après, en deux ou un tiers-deux tiers, suivant les projets. Nous nous sommes compris.

Hicham Boujlilat

Je n'ai pas compris.

Michel Veneau

Nous avons bien compris qu'il y a des demandes de subventions DETR. Il y a un tableau qui nous rappelle tous les lots, avec une dépense totale de 430 000 €. Et il y a des aides en face, DETR : 215 135 € ; Région : 90 000 € ; autofinancement pour la ville : 125 135 €, qui correspondent bien au total des dépenses. Voilà ce qu'on vous demande de voter pour ce soir.

Avez-vous des observations autres ? DETR : 215 135 €.

Hicham Boujlilat

Simplement, dans le dossier que j'ai retrouvé là, je vois une opération globale à 849 027 € donc il y a les tranches. Et en financement complémentaire de DETR, je vois 169 570 €. Ça veut dire qu'il faut faire attention.

Michel Veneau

Nous avons renégocié le DETR. Les sommes ont augmenté au niveau DETR.

Hicham Boujlilat

l'attire votre attention. A posteriori, si vous pouviez vérifier.

Michel Veneau

Il faut quand même regarder les pourcentages et les seuils.

Hicham Bouililat

On n'a pas les mêmes chiffres.

Michel Veneau

Il faut que tous nos collègues puissent comprendre ce qu'on leur demande de voter. C'est normal. Il faut rester à la hauteur des élus. Donc, il faut qu'on fasse de la pédagogie. Là, c'est tout simplement, je pense, qu'on a demandé une augmentation de la dotation DETR. Je pense que nos services réciproques se sont mis d'accord sur la présentation.

Hicham Boujlilat

En tout cas, le montant de DETR sur lequel le rapport a été voté la semaine dernière, n'est pas du tout celui-là. Donc, faites attention parce que ça veut dire que si on passe de

169 000 € à je ne sais plus combien – je n'ai plus la somme en DETR – 215. Donc si on fait 169 à 215, ça fait 15 + 30 à peu près. Si on gagne 45 d'un côté et qu'on les perd de l'autre...

Michel Veneau

Le problème, ce sont les pourcentages. Après, si les factures, il n'y a pas le montant, on n'aura pas cette somme qu'on demande, on le sait bien. Il faut bien présenter et il faut justifier aussi les dépenses.

Hicham Bouililat

Est-ce que vous pourriez éventuellement, peut-être pas ce soir, mais au conseil suivant, nous transmettre le plan de financement global qui reprend les 849 027 € HT de coût des travaux sur l'aménagement du quartier ouest, tranche 2, place Baudin, Vieux Château, place de la Résistance, pour voir si ça correspond bien ou pas ?

Michel Veneau

Je vous réponds, parce que ça, je vous l'ai dit tout à l'heure et je viens de vous le dire déjà : il faut qu'on fasse les travaux. Ensuite, on présente les factures à la Région et à l'Etat, les financeurs. Et suivant le montant de nos factures, ce sera un pourcentage qui nous sera alloué. Peut-être que la Région ne va pas nous allouer toute la somme que vous avez annoncée. Ce n'est pas sûr, c'est un pourcentage, comme toujours.

Hicham Boujlilat

Non.

Michel Veneau

Vous n'allez pas nous verser si on ne fait pas le montant des travaux.

Hicham Boujlilat

Non, c'est un pourcentage plafonné, avec un montant d'aide plafonné.

Michel Veneau

180 000.

Hicham Boujlilat

Nous, c'est 30 %, avec un montant maxi de 180 000. Si 30 %, ça fait 400 000 €, on donne de toute façon maxi 180.

Michel Veneau

On est d'accord, mais si on est en-dessous du plafond, on n'aura pas les 180 000 €.

Hicham Bouililat

Non, mais il y aura 30 %. Simplement, ce que j'aimerais savoir, c'est que comme on est à 430 270, est-ce que le restant, c'est bien 849 000 – 430 270, dans le cadre du prévisionnel, parce qu'on est appelé à voter sur le prévisionnel. Et auquel cas, avoir le plan de financement réel, puisque là d'un côté, on a un plan de financement et de l'autre, il est différent. Serait-ce possible ?

Michel Veneau

Il est réalisé, je pense qu'ils ont les chiffres. On vous le donnera.

Hicham Boujlilat

Oui.

Michel Veneau

N'importe comment, pour les demandes de subventions auprès de nos partenaires, il faut bien avoir des plans de financement et des montants qui correspondent. Et après, on sera bien subventionné en fonction du montant des travaux. Ça a toujours été. Il arrive pendant le parcours que pour des raisons diverses et variées, le chantier... Pour toute subvention, il faut justifier.

Hicham Boujlilat

Je parle juste du prévisionnel. Après, c'est la procédure normal, mais je veux juste comparer, parce que là, on est sur le prévisionnel et les chiffres sont différents. Ce serait dommage de passer à côté de $90~000~\rm €$.

Michel Veneau

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

5. DETR 2019 - Aménagement et création d'une 3e salle de cinéma et spectacles vivants

Michel Veneau

La collectivité souhaite présenter son programme d'aménagement et création d'une 3e salle de cinéma et de spectacles vivants. L'opération est programmée en deux tranches de 860 000 € HT pour la première et 1 643 000 € HT pour la deuxième tranche, soit un coût total de 2 503 000 €. Le portage du projet sera réalisé par une société d'économie mixte locale qui est en cours de constitution. La présente demande de financement sera reprise par la SEM, comme le règlement d'intervention de la DETR l'autorise et conformément à la fiche action du Cœur de ville.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'opération dans le cadre du programme DETR 2019 au coût prévisionnel de 860 000 € HT et de donner délégation à moi-même ou au représentant de la ville pour toute décision afférente à cette opération.

Avez-vous des questions?

Alain Dherbier

Ce n'est pas une question, mais une remarque. Je trouve surprenant de donner à une société d'économie mixte la gestion du cinéma. Vous connaissez mon point de vue sur ce projet, donc vous ne serez pas surpris qu'on vote contre. C'est ce que j'ai dit d'ailleurs, à la commission des finances.

Michel Veneau

Tout à fait. On a bien enregistré votre décision. Ça a été quand même mûrement réfléchi avant de prendre la décision de lancer ce projet. Ça fait un moment que nous sommes dessus. Le fait d'avoir créé une SEM avec des apports privés nous apporte quand même un autofinancement qui n'est pas négligeable au niveau de cette société.

Ensuite, le fait qu'elle soit gérée par une SEM, ça ne nous gêne pas trop parce que je pense que les gens qui seront dans la SEM auront aussi envie que cet établissement fonctionne au mieux et qu'il soit porteur d'attractivité au niveau de notre territoire.

L'idée, c'est d'essayer d'attirer, sur Cosne et sur le bassin, des gens qui n'ont peut-être pas l'habitude de venir ou qui souhaitent venir au niveau de nos spectacles qui seront réalisés. Les associations cosnoises qui utilisaient la salle des fêtes auront toujours bien sûr accès à cette salle. Il y aura un planning qui sera établi avec toutes les associations. La SEM pourra aussi louer les salles. C'est vrai que dans le projet, on a prévu de pouvoir louer et il y aura de l'entretien aussi dans quelques années à refaire. Il faudra bien aussi comprendre que ces bâtiments - nous, on le sait au niveau de notre collectivité -, il faut les entretenir. Il faut avoir une maintenance quand même importante et pour cela, il faut faire des recettes. Donc, le cinéma aura un loyer et ces salles qui seront louées, avec possibilité même de louer à des gens de l'extérieur, s'il y a de la disponibilité. Mais ça, on verra en fonction de l'utilisation. La priorité sera donnée à nos associations qui font partie déjà de l'opération. Elles sont déjà venues et on a présenté le projet à toutes les associations. Certains élus concernés étaient présents et les services. On va les revoir avec l'architecte, pour confirmer ce qu'il nous avait dit et essayer de leur faire comprendre que c'est dans l'intérêt des associations de pouvoir coordonner, d'organiser aussi nos manifestations, de les planifier. Plus on va planifier nos manifestations et nos évènements, plus on risque d'avoir de choses qui attirent aussi. Il ne faut pas qu'on soit trois week-ends sans manifestation et de temps en temps, de refuser. Donc, c'est à nous aussi de gérer. Je vous l'ai dit, la gestion des salles, ce n'est pas facile. Nous, les élus, on n'est pas des champions pour la gestion, à mon avis, mais il faut qu'on fasse mieux et on doit pouvoir faire mieux. Il faut de temps en temps qu'on soit aussi peut-être innovant dans cette manière de gérer nos salles, parce qu'il y a des projets sur nos territoires ruraux, mais il faut aussi qu'on gère au mieux, qu'on fasse des économies, pour avoir de l'autofinancement. Tous ces projets qui sont financés par l'Etat ou la Région, il y a la partie Ville et il y a toujours un autofinancement. Si on n'a pas l'autofinancement, on ne fera pas de projets, il faut qu'on soit bien clair.

Donc l'intérêt, c'est qu'on soit assez rigoureux sur notre gestion, qu'on donne des possibilités à tous les gens qui souhaitent venir réserver les salles et les louer. C'est vrai que la Ville et la Communauté de communes auront priorité sur ces établissements, en contrepartie bien sûr de payer une location. Ce ne sera pas gratuit. Il faudra bien que cet établissement, tout l'ensemble, vive, et c'est tout à fait normal. C'est quelque chose qui se pratique, on n'est pas à l'initiative de ces projets. Il y en a eu d'autres en France et il y en aura d'autres demain. Je pense que c'est plutôt une opération intéressante pour le bassin de Cosne. Parce que là, on travaille sur le bassin, on est bien d'accord.

Hicham Boujlilat

C'est un sujet qu'on va évoquer à deux reprises, puisque là, il est question de demander une subvention à l'Etat pour l'aménagement et la création d'une 3º salle de cinéma et de spectacles vivants. Puis, dans le 14º point, il sera question de parler de déclassement du domaine public de la salle des fêtes et de l'Eden. Je pense qu'on aura l'occasion de revenir dessus. On va essayer de ne pas trop se répéter.

On ne partage pas votre point de vue là-dessus. C'est votre orientation. Vous souhaitez privatiser plusieurs bâtiments, dont ces bâtiments-là, c'est votre choix. Après, ça fait partie des différentes divergences politiques qu'on peut avoir. On préfère que ça reste dans le cadre du patrimoine commun des Cosnois, donc dans le domaine public. C'est une notion de service public qui est évidente et qu'on souhaite assumer. Vous faites part notamment, que les choses peuvent avoir un coût ou ont un coût, etc., et qu'il faut essayer d'équilibrer. J'ai plutôt tendance encore à croire en la notion de services publics, de services rendus à la population. Si on devait à chaque fois avoir une rentabilité sur tout, on fermerait la médiathèque, la piscine et plein d'équipements. On ne ferait plus

rien. Je pense que ça, c'est quelque chose qui doit de mon point de vue rester dans le cadre du domaine public.

Deuxième point, puis on reviendra au point 14 plus sur ce point-là. Là-dessus, il y a une demande de subvention pour transformer tout ça. J'ai été frappé – Michel Mézy était présent – de la manière dont a été organisé le carnaval. Le carnaval été très bien organisé, il y avait du monde, c'était parfait et c'était très bien. Le problème – et Michel Mézy le sait bien –, c'est que la Chaussade évidemment était fermée. D'habitude, après le cortège, les enfants, puis leurs parents qui prennent parfois plus de place que les enfants, allaient dans la salle, il y avait le spectacle, avec évidemment des problèmes d'acoustique, mais sur le reste, il y avait de la place, ça se passait bien. A la salle des fêtes, c'était beaucoup trop petit.

Michel Veneau

Il y avait beaucoup de monde, cette année. C'était un peu exceptionnel, c'est la première année où il y a autant de monde. Je vais vous dire pourquoi.

Hicham Bouililat

Je n'ai pas de souci...

Michel Veneau

Je vais vous le dire, parce que j'ai repéré. Je suis arrivé par derrière, je me suis mis sur le parvis et j'ai vu le monde par rapport à l'année passée. Il y avait beaucoup plus de monde cette année.

Hicham Boujlilat

Oui, il y avait la météo, etc., quand il fait beau... Il y a des années aussi précédentes, à chaque fois, en fait, c'est la météo qui fait et on a aussi déjà eu ce monde-là. Il y a eu plus de monde, si vous voulez, je vais dans votre sens. Maintenant, le problème, c'est plus de monde, la salle des fêtes qui va être privatisée demain et qui va être retransformée, c'était impossible en tout cas, d'accueillir... Il faisait trop chaud. Les pompiers malheureusement ont même dû intervenir à cause d'un malaise.

Michel Veneau

Oui, il faisait chaud.

Hicham Boujlilat

J'y étais et des personnes très proches y étaient également, c'était assez particulier. Demain, plus de salle des fêtes, plus de Chaussade! Alors peut-être des idées, on verra, mais on fait comment? Donc ça, c'est la deuxième chose.

Troisième et dernier point, pour ne pas être redondant sur le sujet lié au déclassement du patrimoine public. Sur le plan de financement que vous nous proposez, il y a une ligne pour laquelle j'aimerais quand même avoir des précisions. Vous mettez un montant de financement de dépenses – ce sont plusieurs tranches. Mais, sur cette première tranche à $860\ 000\ \in$, vous mettez l'aide demandée à l'Etat, de la DETR. C'est pour ça que vous soumettez cette délibération, $400\ 000\ \in$; l'aide via le contrat de territoire de la Région qui est indiquée là-dedans. Et financement par les actionnaires de la SEM, je vois zéro.

Une question que je souhaite vous poser – et je ne veux pas rentrer dans la polémique nationale, *Canard Enchaîné*, Presse nationale, etc., par rapport au film sur le nucléaire qui devait y avoir, je n'ai pas tous les tenants. Vous avez vu les choses. Je souhaiterais savoir...

Michel Veneau

Il ne vaut mieux pas en parler, c'est une déception, 30 personnes au cinéma, au film.

Hicham Boujlilat

Oui.

Michel Veneau

Non, mais le film qui est passé là, il n'y avait personne.

Hicham Boujlilat

Simplement pour terminer, le cinéma n'est jamais plein à 100 % de toute façon. On le voit dans les taux d'occupation tous les ans. Après, si vous me dites : à toutes les séances, les deux salles sont pleines à 100 % », je veux bien vous croire, mais j'aurais de la peine. Simplement, par rapport à ce qu'il y a eu, je ne veux pas rentrer dans le fond de l'histoire, je souhaiterais connaître, Monsieur le maire, le nom des partenaires privés.

Michel Veneau

400 000 €, l'apport privé.

Hicham Boujlilat

De qui?

Michel Veneau

Vous l'aurez en temps voulu, mais on ne peut pas vous l'annoncer avant que la SEM ne soit...

Hicham Bouililat

Est-ce que vous pouvez nous dire qu'il n'y aura pas la centrale nucléaire de Belleville, par exemple ? Est-ce que vous pouvez nous affirmer qu'il n'y aura pas la centrale nucléaire de Belleville ?

Michel Veneau

Vous le verrez et on vous le dira.

Hicham Bouililat

Vous voyez le problème, et on vous dira aussi pourquoi est-ce qu'on est contre le déclassement ; c'est que vous voulez en plus donner la gestion de ce bâtiment...

Michel Veneau

Pas la centrale.

Hicham Boujlilat

Vous souhaitez donner la gestion de notre cinéma, de la salle des fêtes, etc., à une SEM. Ça veut dire que la SEM aura son conseil d'administration et va tout décider. Ça veut dire que ce sont des choses qu'on ne verra même plus ici.

Michel Veneau

Non, la Ville de Cosne restera majoritaire.

Hicham Boujlilat

Oui, mais aujourd'hui, on décide des orientations, des travaux de cinéma, etc., en conseil municipal. Demain, vous déportez la décision au sein d'un conseil d'administration d'une société d'économie mixte où l'ensemble des conseillers municipaux ne sont pas des CA de SEM qui ne sont même pas rendus publics, etc. Là-dessus, ça pose un souci. C'est pour ça que je souhaiterais, puisqu'on a un plan de financement et on est amené à voter là-dessus, savoir qui sont les partenaires privés.

Michel Veneau

Vous l'aurez en temps voulu, bien sûr.

Hicham Boujlilat

Ça veut dire qu'aujourd'hui, il y a zéro sur le plan de financement. Ne nous obligez pas à demander à la sous-préfecture de savoir... Parce que là, vous demandez 400 000 €, 46 % de DETR, en mettant : financement par les actionnaires de la SEM : zéro. Ça veut dire que c'est ce que vous garantissez à l'Etat. Il y a la sincérité des délibérations votées. Vous dites à l'État : donnez-nous 46 % de DETR et il y a zéro financeur privé.

Michel Veneau

Il y a bien un engagement et j'ai vu les engagements des actionnaires.

Hicham Boujlilat

Nous sommes encore souverains au sein du conseil municipal pour savoir. C'est juste pour éviter une polémique lors du prochain conseil municipal, où vous nous direz : Monsieur Boujlilat, quand même, comment on peut vous faire confiance, vous avez demandé à la sous-préfecture d'avoir des détails pour savoir qui sont les actionnaires. Je vous dis que si on ne l'a pas, on le demandera.

Michel Veneau

Vous les aurez quand la SEM sera officialisée, mais pour l'instant, elle ne l'est pas.

Hicham Boujlilat

Donc aujourd'hui, on ne sait pas qui sont les financeurs privés.

Michel Veneau

Si, on le sait. Il y a un engagement des financeurs.

Hicham Boujlilat

Pourquoi les élus municipaux ne peuvent pas le savoir?

Michel Veneau

On va le savoir quand la SEM va être officialisée. On ne peut pas le sortir avant.

Hicham Boujlilat

Là, vous demandez des financements, mais à quoi sert le conseil municipal alors?

Michel Veneau

Il peut y avoir une personne qui se désiste.

Hicham Boujlilat

Oui, mais là, on est sur un prévisionnel. C'est comme tout à l'heure, vous disiez : sur les travaux, après, c'est sur facture...

Michel Veneau

Je ne souhaite pas qu'on fasse de la polémique sur les gens qui s'engagent à financer des actions comme celles-ci. On peut dire les noms et on aurait pu le dire il y a 15 jours ou un mois même.

Hicham Boujlilat

C'est le patrimoine public encore.

Michel Veneau

Mais je ne souhaite pas qu'il y ait polémique. Vous comprenez ce que je veux dire.

Hicham Boujlilat

Donc, vous voulez cacher parce que vous avez peur de la polémique.

Michel Veneau

Non, on ne cache rien.

Hicham Boujlilat

Si et nous, nous vous demandons vraiment solennellement, Monsieur le maire, de savoir si cette délibération est sincère ou pas. Est-ce que dans cette délibération qui va être transmise à l'Etat pour une demande de financement, il y aura zéro euro de fonds de partenaire privé ?

Michel Veneau

Il n'y a pas d'engagement. C'est la Ville.

Hicham Bouililat

Pour la création de la SEM qui est une société d'économie mixte, c'est-à-dire publicprivé, ça veut dire que ce sera juste une SEM public-public. Ce n'est pas possible. Une SEM, à un moment donné, certains ici autour de la table savent très bien comment ça fonctionne.

Michel Veneau

En résumé, la première tranche, ça concerne uniquement les travaux et c'est la Ville qui autofinance sur cette partie. Il n'y a que la Ville qui porte le projet sur la première tranche. Ensuite, il y aura les apports sur la deuxième tranche. Je dis bien la vérité là, parce qu'il faut qu'on soit bien clair ? La SEM n'est pas créée. Elle ne peut pas porter aujourd'hui.

Hicham Boujlilat

La SEM sera créée quand?

Michel Veneau

Fin du premier semestre.

Hicham Boujlilat

Fin du premier semestre 2019. Donc ça veut dire que lors du prochain conseil municipal, vous nous donnerez le pack des actionnaires de la SEM.

Michel Veneau

Là, on ne va pas faire de la polémique pour rien. Ce n'est pas pour vous que je dis ça. Je dis que dans cette assistance, il faut que pour le prochain conseil, ce soit clair et ce sera clair, je m'en occuperai. Je vous donnerai tous les éléments pour qu'on ne fasse pas des polémiques pour rien.

Hicham Boujlilat

Là, vous vous soumettez...

Michel Veneau

Première tranche, Ville de Cosne, on est porteur du projet et on fait une demande au niveau de l'Etat à hauteur de 400 000 €, sur un montant de travaux de 860 000 €.

Suspension de séance, parce qu'il faut que je vous donne quelques éléments peut-être.

Hicham Boujlilat

Merci.

Suspension de séance

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, on va vous donner le financement pour l'opération cinéma, salle de spectacles vivants.

Ville de Cosne, 2019-2020 : 396 780 € de financement. Les travaux vont se faire sur deux phases, donc sur deux exercices.

En 2019, État : 366 000 €, dans le cadre des contrats de territoire.

La Région : 455 720 €.

Le CNC, c'est le cinéma, l'organisme national : 80 000 €.

La Région : 30 500 €, dans le cadre de la petite salle, remplacement des fauteuils. Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain : 200 000 € en 2019.

En ce qui concerne l'autre financeur public, c'est la Caisse des dépôts et consignation, banque des territoires maintenant : 300 000 € en 2019

Pour les privés, je vais vous donner la liste :

Caisse des dépôts, c'est considéré comme des privés et vous l'avez marqué dans le privé. L'ADEB de Cosne, Ambulances du Nohain, Caisse du Crédit agricole Centre Loire, C3L (ce sont les gens qui ont installé le réseau de chaleur), DEVCSI, Monsieur SANIF (je vous donne même les noms, il y a les entreprises et les noms derrière, mais vous les connaissez).

Propos inaudibles

Michel Veneau

La caisse régionale du Crédit agricole, ce n'est pas facile de donner un nom.

L'Éden cinéma, le gérant qui sera aussi actionnaire ; la société GITEC, la société Merlot, Nièvre aménagement, OV construction, Pasori.

Celui que vous avez nommé tout à l'heure, c'est une filiale à mon avis, Safidi EDF. C'est une filiale d'EDF.

Je vous ai donné les noms. Il y a un engagement écrit de ces personnes. Le montant, c'est environ 400 000 €.

La Caisse des dépôts : 300 000 €, mais dans la liste, ils sont rajoutés en privé. Je n'aurais pas dû vous le mettre, mais ça ne fait rien, ils sont privés, vous avez raison. Donc, c'est bien 300 000 + 400 000, tous les acteurs privés de la région et du bassin. Vous avez les montants du financement de cette opération, ainsi que les actionnaires privés et publics bien sûr.

Andrée de Sainte-Croix

Simplement, dans le conseil municipal du mois de novembre, on avait pris une délibération pour une demande d'évaluation par un commissaire aux apports de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma.

Michel Veneau

Ça a été fait.

Andrée de Sainte-Croix

Et ça a donné quoi, le rapport?

Thierry Demay

Le rapport va arriver normalement le 8 avril.

Michel Mézy

Monsieur le maire vous a expliqué bien sûr les partenaires, je ne vais pas revenir dessus. J'aimerais dire que je suis élu communautaire et la culture a une réelle chance de se développer comme ça à Cosne-sur-Loire. Je vous rappelle que les villes de Gien, Nevers, ont plusieurs salles et ce serait bien que Cosne puisse avoir plusieurs salles aussi. Je comprends les polémiques, bien évidemment, mais ce qui est important, c'est que dans notre territoire, l'Eden cinéma, le seul cinéma de la communauté de communes – qui comprend 30 villes, je vous le rappelle – était très attractif à cause de son cinéma. Donc, il faut vraiment faire un effort à ce niveau-là. Je pense que cette idée de SEM et de 3e salle est importante pour la ville. On n'aurait pas eu les moyens de le faire, sinon de l'endettement et comme vous le savez, l'endettement, c'est de l'impôt par la suite. Voilà, la première chose.

La deuxième chose, c'est vrai qu'on a eu beaucoup de monde au carnaval. Est-ce que c'est la faute de son adjoint à la culture ? C'est possible (c'était pour rire bien sûr), mais ça prouve une chose, c'est que les gens de la communauté de communes et que les gens du Cher participent de plus en plus à nos manifestations. Ça, c'est quand même un phénomène très important et nous ne pouvons pas, à Cosne, ne pas être attractifs. Ce serait vraiment une faute énorme si nous restions à faire des petites manifestations qui n'intéressent personne. Nous devons, à chaque tranche d'âge, que ce soit les enfants, les adultes ou les séniors, faire un effort, je pense que le maire et l'ensemble des conseillers et adjoints de la majorité en sont conscients, pour développer l'offre culturelle. C'est ce que nous faisons. Nous créons de nouveaux bâtiments que nous ouvrons et que nous allons inaugurer bien évidemment et je pense que ça va dans le bon sens. C'est vrai que la chaleur faisant, une dame a eu un malaise. Elle m'a dit : Monsieur, j'ai fait un malaise, parce que je suis très fatiguée et j'ai 2 enfants. Je ne sais pas si c'est la chaleur ou le monde. Enfin, il vaut mieux que quelqu'un ait un malaise parce qu'il y a trop de monde que personne n'ait de malaise parce qu'il y a personne. Je veux dire que quelque part...

Non, mais c'est vrai. On ne peut pas résumer un carnaval au malaise d'une personne. Quand on organise une manifestation, on est étonné parfois de voir des gens qui ont des malaises. Donc, soyez constructifs, positifs et culturels, c'est-à-dire aidez-nous dans le développement culturel de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Je vous en remercie.

Michel Veneau

C'est vrai que c'est un projet culturel, tout l'ensemble, avec l'école de théâtre qui aura son équipement spécifique et tout ceci, en plein centre ville, avec des parkings en bord de Loire, des Marronniers jusqu'à la Pêcherie. On a quand même regardé l'ensemble aussi de la situation au niveau du stationnement, parce qu'aujourd'hui, malgré qu'on nous préconise de faire des parcs, c'est bien, on est tous d'accord. Mais à un moment donné aujourd'hui, tout le monde veut sa voiture. C'est comme ça, la société a changé. Sinon, il faut après que les gens fassent du covoiturage, qu'on fasse d'autres moyens de déplacement. Mais je pense qu'au niveau culturel, c'est un plus et Monsieur Mézy vous l'a dit, au niveau culturel dans la région, il y a quand même un vide. Il faut quand même redescendre après la Charité et il faut aller sur Nevers. On a de la chance, parce qu'il y a eu des conventions de passées aussi avec Nevers, avec la maison de la culture et D'Jazz. Cela nous permet aussi sur Cosne d'avoir des spectacles de qualité. Il faut le reconnaître et c'est très bien. Après, des équipements, il faut investir pour l'avenir. On a fait un choix pour le Palais de Loire. Là, on fait un choix au niveau culturel et je pense qu'on investit pour l'avenir. Ce n'est pas pour dans les 5 ans à venir, c'est pour l'avenir. L'avenir, c'est 10 ou 15 ans. Le bassin, s'il arrive à se développer et je l'espère, on aura des retombées. Vous verrez qu'on aura des retombées économiques sur tous ces équipements.

Hicham Boujlilat

Je reviendrai sur le plan de financement. Deux choses. D'une part, je ne partage pas ce qu'a indiqué Michel Mézy, qu'il préfèrerait avoir une salle pleine et un malaise, plutôt qu'une salle vide et pas de malaise. Je préfère évidemment ne pas avoir de malaise du tout. Et je préfère également avoir une salle pleine qui respecte les normes de sécurité. On n'était pas dans les normes et heureusement, ça s'est bien passé, il n'y a pas eu d'accident, etc. Il me semble qu'on a dépassé le nombre de personnes autorisées. Donc ça, ça pose un vrai souci pour l'avenir, puisqu'on en parle.

Excusez-moi, là-dessus, vous parlez d'investir dans des équipements, etc. J'indique simplement que les choses se sont très bien passées, à part deux choses.

Michel Veneau

Il ne faut pas trop en parler devant la presse, à mon avis, Monsieur Boujlilat, parce que...

Hicham Boujlilat

A part deux choses. La première, c'est le malaise et la deuxième, c'est qu'il faisait trop chaud et ce n'était pas sécurisé. Donc, il faut faire très attention à ça. La jauge a été vraiment dépassée.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, au niveau sécurité, vous savez que parfois, on déroge un peu pour divers problèmes, vous le savez bien. On l'a tous fait. Tous les élus de France le font. On ne va pas polémiquer, mais on a tous eu des situations difficiles à gérer. Vous le savez et vous l'avez vécu aussi, tout le monde, tous les élus de France et de Navarre.

Hicham Boujlilat

Puis, il y en aura encore demain, donc on verra, il y a toujours des situations...

Michel Veneau

Il ne faut surtout pas polémiquer sur la sécurité au niveau des capacités de salles, parce que parfois, on déroge.

Hicham Bouililat

J'espère que pour le carnaval des prochaines années, on ne se retrouvera pas dans une situation telle qu'on l'a connue cette année, parce que si vous dites qu'on peut l'accepter ou la subir par dérogation, il faut faire très attention. Ce que je dis simplement, c'est que la manière dont vous envisagez les choses ici, vous dites: on a des nouveaux équipements, etc., ce sont des équipements qui existent aujourd'hui. Pour les Cosnois, ce n'est pas en mettant une 3e salle de cinéma supplémentaire, qu'on va étoffer l'offre culturelle.

Michel Veneau

Monsieur, arrêtez, je vous coupe, il n'y a pas que le cinéma, salle de spectacles.

Hicham Boujlilat

Ca veut dire que...

Michel Veneau

On ne se base pas que sur la salle de cinéma.

Hicham Boujlilat

Oui, mais plus de salle des fêtes en centre ville, c'est aussi ce point-là, plus rien du tout. La salle au Palais de Loire, c'est une salle où les chaises sont vissées au parquet. Vous n'allez pas nous contredire. Les chaises en bois sont vissées au parquet.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, le maire a vu le commandant et j'étais avec le sous-préfet. On a fait la commission et il y avait des élus qui étaient présents. Le jour où la ville de Cosne a besoin de cette salle, on demande une autorisation et on a l'autorisation de défaire les chaises, bien sûr. C'est ce qu'on a eu.

Hicham Boujlilat

Oui, c'est ce que je disais.

Michel Veneau

On l'a eu déjà et on l'aura demain.

Hicham Boujlilat

Là-dessus en tout cas, sur l'affectation – et ce n'est pas parce qu'on est contre cette opération –, vous dites : soyez culturels ! Tout le monde souhaite le développement. Garçon, la Note, je ne vous dis pas quand ça a été mis en place. La convention avec le jazz, Jazz-Club des Palais, je ne vous dis pas quand ça a été mis en place, etc.

Michel Veneau

On n'a jamais polémiqué sur rien.

Hicham Boujlilat

Si on revient sur ce qui a été mis en place et quand...

Michel Mézy

La salle Palatine, on ne va pas revenir non plus dessus.

Hicham Boujlilat

On peut y revenir. A quel niveau?

Michel Mézy

Au niveau de la sécurité.

Michel Veneau

Arrêtez! On ne va pas revenir là-dessus. Monsieur Boujlilat, j'ai eu une intervention le lendemain de mon élection, des services, pour la sécurité. On m'a dit: Monsieur le maire...

Hicham Boujlilat

Oui, sur des travaux nécessaires.

Michel Veneau

On m'a dit : Monsieur le maire, plus personne dans la salle, vous faites les travaux qu'on vous demande ou sinon, vous n'ouvrez plus la salle. Il y avait des témoins et on a fait un devis, il y en avait pour 100 000 €. Je me rappelle bien du chiffre. Mais on ne va pas revenir là-dessus. On ne va pas polémiquer sur des choses comme ça.

Hicham Boujlilat

En tout cas, c'était envisagé... Sur le plan de financement là, parce que vous nous avez donné les chiffres. Sur le plan de financement réactualisé, on demande 400 000 € de DETR, donc de l'État, vous êtes d'accord ? Sur la délibération, je crois.

Michel Veneau

La demande est bien de 400?

Hicham Boujlilat

Parce que vous avez annoncé 366 000, c'est le chiffre que vous nous avez donné. C'est pour ça que je reviens dessus, il est différent de ce qu'il y a sur le plan de financement sur table. Vous avez dit : État : 366 000 €.

Michel Veneau

D'accord, c'est exactement ça. On a fait une demande de 400 000, je suis d'accord avec vous.

Hicham Boujlilat

Parce que là, on nous a dit : phase 1, 2019-2020. Et la tranche 1, ce n'est pas le même chiffre. Monsieur le maire, c'est juste pour comparer avec les chiffres. C'est juste pour être sûr.

Michel Veneau

Non, mais ça y est.

Hicham Boujlilat

Dans la participation de la Ville sur la délibération que nous avons, il est noté 75 420 € et vous nous avez annoncé 396 780.

Michel Veneau

Ce n'est pas la même tranche, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Parce que vous nous avez dit : je vous donne les chiffres pour la phase 1, 2019-2020. Je ne comprends rien.

Michel Veneau

2019-2020, on est bien sur la deuxième tranche.

Hicham Boujlilat

Donc, les chiffres que vous nous avez donnés à l'instant, c'est pour la deuxième tranche.

Michel Veneau

On a les chiffres précis.

Attribution de l'État, première tranche: 366 000 pour 2019

Pour 2020 : 334 000.

Entre la demande et l'attribution qu'on vient d'avoir, c'est officieux. Monsieur Demay, le financier va nous donner quelques précisions.

Thierry Demay

La vraie tranche 1, c'est celle que vous avez vue et sur laquelle, on est en train de délibérer pour les 860 000 € de dépenses. Sur ces 860 000, on a fait une demande de 400 000 € de DETR. Et officieusement, on a eu une réponse – c'est ce que vous annonçait tout à l'heure Monsieur le maire – comme quoi ce serait 366 000.

Là, on est obligé de délibérer pour valider notre demande de 400 000 auprès des services. Mais, pour l'instant, on n'a pas de notification officielle. C'est pour ça qu'on ne peut pas changer non plus les éléments.

Michel Veneau

Vous avez connu ces périodes où les subventions, il y a une demande et après, parfois, la notification, ce n'est pas le même montant. Ça arrive malheureusement aujourd'hui, entre les régions, l'Etat...

Hicham Boujlilat

Ça, c'est tout le temps.

Michel Veneau

Ça a toujours été et on a toujours eu des problèmes. Entre la demande et la notification, il y a souvent des différences.

Hicham Boujlilat

Ca veut dire que là, on est sur un projet à 2 230 000 € au total.

Michel Veneau

Hors taxe.

Hicham Boujlilat

Donc, 2 230 000 € HT. La tranche 1, ça fait 860 000 €.

Thierry Demay

860 000, c'est en TTC et l'autre, c'est HT.

Hicham Boujlilat

Les 860 000, c'est HT, mais les 2 230 000, le chiffre que vous avez donné tout à l'heure...

Michel Veneau

C'est HT.

Hicham Boujlilat

Oui, c'est HT, s'il n'y a pas la TVA.

Thierry Demay

Non, pardon, c'est HT.

Michel Veneau

Tout est HT.

Hicham Boujlilat

Donc, les chiffres que vous nous avez donnés, Monsieur le maire, ce sont des chiffres auxquels il faudra rajouter la TVA pour que ce soit en TTC. Donc, ça fait 2 230 000 HT, et on rajoute les 20 % de TVA, moins 860 000, et on voit le reste. Ça veut dire que l'aide totale de l'Etat, pour vous, c'est 360 000 €, si c'est confirmé, parce qu'il y avait la commission de DETR le 15 mars dernier, plus combien ?

Michel Veneau

334.

Hicham Bouililat

Plus 334 000.

Michel Veneau

Pour l'année prochaine.

Hicham Boujlilat

En tranche 2.

Michel Veneau

Plus de questions ? On passe au vote.

Est-ce que tout le monde a bien compris les financements?

Micheline Henry

Non, mais c'est fait pour que ce ne soit pas compris!

Alain Dherbier

Si vous permettez, celui qui a compris, qu'il nous explique!

Thierry Demay

J'ai compris.

Michel Veneau

C'est mieux. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 contre et 2 abstentions.

Monsieur Mézy, ce soir, la ville investit pour la culture.

6. Département : contrat cadre de partenariat - Demande de subvention pour la création d'une salle de pratiques culturelles et amateurs Place de la Résistance

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Lors du conseil municipal du 20 septembre 2018, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire a présenté un dossier de demande de subvention pour son opération de création d'une salle de pratiques culturelles et amateurs Place de la Résistance à Cosne-Cours-sur-Loire, au titre du contrat cadre de partenariat 2018-2020 porté par le Département et la Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain. Le conseil communautaire du 27 septembre 2018 et la commission permanente du Département du 18 novembre 2018 ont inscrit le projet au programme.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet avec son plan de financement pour un montant de 475 000 € HT et de donner la délégation au maire ou à son représentant pour toutes les décisions afférentes à cette opération.

Vous connaissez le projet. C'est en-dessous des futurs appartements, place de la Résistance, tout le rez-de-chaussée qui sera équipé et mis à disposition de l'école de théâtre et du groupe aussi, qui pourront répéter. Ils auront un espace de 300 m² environ, avec du rangement, des bureaux. Un équipement aussi qui donnera au niveau culturel une image pour la ville de Cosne et le bassin. C'est pareil, l'école de théâtre, qui dit école dit enfants, il n'y a pas que des Cosnois, et tant mieux. C'est pour cette raison que le financement est aussi élargi à la communauté de communes et le Département participe également à cette opération.

Avez-vous des questions?

Alain Dherbier

On va essayer de rattraper le temps perdu. Il n'y aura pas de question et on ne participera pas au vote.

Michel Veneau

Vous ne participez pas au vote! Je ne comprends toujours pas, mais on ne cherche pas à comprendre. C'est compliqué.

Qui est contre ? Vous ne participez pas au vote. Donc, qui s'abstient ? Personne. Adoptée à l'unanimité des votants.

Ensuite, Monsieur Mézy, on continue dans la musique.

Michel Mézy

Elle adoucit les mœurs, la musique.

B. AFFAIRES CULTURELLES

7. Convention de partenariat entre les établissements et associations participant à la manifestation Garçon, la Note $\mathfrak J$ 2019 et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire

Michel Mézy

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Garçon, la Note fêtera en 2019, son 11e anniversaire sur notre territoire. Pour rappel, le réseau Garçon, le Note regroupe les villes d'Auxerre, Dijon, Nevers, Sens, Chalon-sur-Saône, Dax, Tournus et bien sûr Cosne. Cette année, l'office du tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne rejoint le réseau. D'autres villes sont en cours de réflexion pour 2020. Comités des fêtes, bars et cafés apportent à chaque saison la dimension de convivialité nécessaire à Garçon, la Note. Seize partenaires sont aujourd'hui impliqués dans cette aventure musicale et humaine dans notre ville. Comme l'année dernière, les concerts de Garçon, le Note se dérouleront du mercredi au samedi soir, permettant de pallier l'absence d'animation en centre-ville, le week-end.

Les chiffres de l'édition 2018 sont les suivants : 34 dates, 13 lieux, 41 artistes locaux, 22 nouveaux prestataires, 15 artistes communs avec Auxerre, aucun avec Dijon, 5 avec Chalon-sur-Saône, 7 avec Sens et Nevers et 4 avec Tournus. Environ 10 185 spectateurs cosnois et touristes, une moyenne de 329 spectateurs par concerts, ce qui est important. Ces concerts reçoivent un accueil favorable du public.

Après avis de la commission des affaires culturelles et la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre les bars, les cafés et associations de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire.

Michel Veneau

Animations, on prépare la saison. Est-ce qu'il y a des questions?

Alain Dherbier

Vous avez dit 16 partenaires. Qu'est-ce qu'on entend par partenaires?

Michel Mézy

Ce sont les bars.

Alain Dherbier

Et avant, il y en avait combien?

Michel Mézv

L'année dernière...

Alain Dherbier

16, ça me paraît peu.

Michel Mézy

L'année dernière, on a eu à peu près le même nombre, mais il y en a qui n'ont plus voulu continuer.

Alain Dherbier

16, ça me paraît peu, par rapport à ce qu'il y avait avant.

Michel Mézy

L'année dernière, c'était à peu près le même nombre. Il y en a qui sont partis et d'autres qui sont revenus.

Alain Dherbier

On verra la suite.

Michel Mézy

Par contre, Monsieur Dherbier, puisque vous posez une question, je vais vous répondre sur une autre question que vous aviez posée, à savoir si, lors des manifestations du 14 juillet, on ne faisait pas de concerts et quand il y avait les Garçons, la Note, on n'en faisait pas d'autres. Cette année, on a décidé que quand il y aurait des manifestations portées par la Ville ou traditionnelles, nous ne ferons pas de Garçons, la Note. Vous voyez, la majorité est à l'écoute de l'opposition.

Alain Dherbier

Je vous en remercie, Monsieur Mézy. J'ai lu la convention, la preuve, c'est stabiloté. Je l'ai lue. Comme quoi quelquefois, quand on fait des remarques, c'est important.

Michel Mézy

Attendez Monsieur, il n'y a pas de l'ironie, c'était simplement pour vous dire que je vous écoutais et qu'on était bien sûr ouvert à toute discussion.

Michel Veneau

Très bien. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Monsieur Mézy toujours.

- 8. Convention de partenariat entre l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Nièvre) et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation Garçon, la Note $\,\mathfrak{D}\,$ 2019
- 9. Convention de partenariat entre CHR Boissons et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour la manifestation Garçon, la Note $\mathfrak J$ 2019

Michel Mézv

Vous savez très bien qu'on a des partenaires qui nous suivent chaque année et qui nous aident dans la réalisation de ces manifestations.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire anime la période estivale avec des manifestations gratuites et ouvertes à toutes et à tous. Toutes ces initiatives sont rendues possibles par la recherche active de partenaires et de financeurs qui nous permettent de diminuer le coût supporté par la collectivité. Partenaires désormais, pour la 6^e année consécutive,

CHR Boissons nous renouvelle son soutien en participant à hauteur d'un financement de Garçon la Note pour un montant de 400 €. Félicitons la fidélité de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de la Nièvre qui nous soutient depuis la première année, à hauteur de 300 €.

Vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions avec les partenaires, CHR Boissons et l'Union des métiers et des industries pour la ville de Cosne. Merci.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Madame Quillier, cession de la maison de l'aérodrome au profit de M. Dufraisse.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

10. Cession de la maison de l'aérodrome au profit de M. Dufraisse

Pascale Quillier

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,

La commune est propriétaire d'une maison d'habitation située sur le site de l'aérodrome, qui permettait autrefois d'accueillir les pilotes instructeurs. N'étant plus affectée à l'usage du public, le conseil municipal a constaté sa désaffection et prononcé son déclassement du domaine public lors de la séance du 25 juin 2018. Monsieur Dufraisse propose d'acquérir cette maison et le terrain attenant pour un montant de $20\,000\,$ €.

Au regard de ce qui précède, il vous est demandé de bien vouloir approuver la cession des parcelles cadastrées BH 48 528 et 526 situées sur le site de l'aérodrome, au profit de Monsieur Dufraisse; dire que cette vente sera réalisée moyennant un prix de 20 000 €, les frais du notaire étant à la charge de l'acquéreur; autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Madame Quillier toujours, acte de régularisation de deux chemins appartenant à Monsieur et Madame Boucher-Baudard.

11. Acte en régularisation de deux chemins appartenant à M. et Mme Boucher-Baudard

Pascale Ouillier

Je suis quand même plus rurale que Monsieur Mézy qui est lui dans la culture de la ville, mais vous voyez que j'essaie de faire concurrence un petit peu, pour nos territoires campagnards.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,

Les chemins dénommés chemin rural dit du Grand Champ, cadastré AR 285 et AR 286 et chemin rural de la Folie, cadastré AR 346, figurent sur le cadastre comme étant propriétés de la commune. Or, l'assiette foncière de ces parcelles appartient à Monsieur et Madame Boucher-Baudard, comme le confirment les titres de propriété. Lors des opérations de rénovation du cadastre, ces parcelles ont été incorporées par erreur dans le domaine communal. Afin de régulariser les mentions portées au service de la publicité foncière, il y a lieu d'intervenir à l'acte notarié rectificatif.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la régularisation de l'acte de propriété des deux chemins appartenant à Monsieur et Madame Boucher-Baudard et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

Madame Quillier toujours, convention pour l'enlèvement et la prise en charge d'animaux errants avec le refus de Thiernay.

12. Convention pour l'enlèvement et la prise en charge d'animaux errants avec le refuge de Thiernay

Pascale Quillier

Comme vous le savez tous, c'est une obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation. Les communes ont la faculté de confier cette mission à une association de protection animale. La gestion en régie pourrait être envisagée, mais nécessiterait un personnel qualifié, des locaux adaptés et un site dédié à ce service.

Face à ces difficultés de gestion et de coût de fonctionnement, il est envisagé de recourir au refuge de Thiernay, habilité pour cette mission. Le refuge s'engage à effectuer les prestations suivantes : enlèvement et prise en charge des animaux divagants, la prise en charge et l'enlèvement d'urgence des animaux dangereux, ainsi que la gestion administrative de la fourrière animale. Le refuge se situe sur la commune de La Fermeté (elle porte bien son nom). L'enlèvement des animaux est effectué dans un délai de 24 heures les jours ouvrables. Les demandes concernant les enlèvements les dimanches, jours fériés ou de nuit ne sont pas comprises dans la convention.

La convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 5 ans. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction. Le montant forfaitaire annuel est fixé à $1 \in TTC$ par habitant pour l'année 2019, à $1,10 \in TTC$ par habitant pour l'année 2020 et à $1,20 \in TTC$ par habitant pour les années 2021, 2022 et 2023. Les prix sont fermes et non révisables pendant la première partie d'exécution de la convention. Les tarifs pourront toutefois, être renégociés lors du renouvellement de la convention.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il vous est demandé de bien vouloir approuver la convention pour l'enlèvement et la prise en charge des animaux errants, avec le refuge de Thiernay, autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

Michel Veneau

Avez-vous des questions?

Hicham Boujlilat

Combien ça nous coûte aujourd'hui? 80 centimes par habitant.

Pascale Quillier

Oui.

Hicham Boujlilat

Qu'est-ce qui justifie le passage de 80 centimes à 1 € et ensuite, 1,10 et 1,20 ?

Michel Veneau

Les frais de fonctionnement qui augmentent.

Pascale Quillier

Oui, les frais de fonctionnement, comme tout un chacun.

Michel Veneau

Comme beaucoup de structures de ce genre, vous le savez, les frais. Et il y a des normes aussi quand même, ils sont obligés de respecter des normes sanitaires, certainement, qui leur génèrent des dépenses supplémentaires, d'après ce qu'on a vu dans leur situation.

Pascale Quillier

Le problème, c'est ça, c'est que les refuges ont des difficultés quand même. Ils ont beaucoup d'animaux, de plus en plus.

Michel Veneau

Et les soins, Madame Quillier.

Pascale Quillier

Oui, du coup, les soins sont très importants.

Michel Veneau

Les chiens en mauvais état qu'il faut aussi soigner et autres.

Hicham Boujlilat

Je trouve ça à mon avis beaucoup trop cher, parce qu'on n'a même pas de plan de financement. On ne sait pas comment ils fonctionnent. On dit qu'il y a des coûts, etc., je peux l'entendre.

Michel Veneau

On pourra le demander à Thiernay qu'ils nous l'envoient.

Hicham Boujlilat

Oui, mais il faut savoir aussi pourquoi ? C'est une augmentation, enfin quand même ! On peut avoir certaines structures qui pourraient demander le passage de 80 centimes à 1 € dans d'autres domaines à mon avis, et tout le monde serait vent debout. Là, c'est énorme, parce qu'à mon avis, ce sont toutes les communes.

Là où je ne suis pas d'accord non plus... « Les prix présentés à l'article 6 sont fermes et non révisables pendant la première période d'exécution du présent contrat ». Alors, la période d'exécution, ça veut dire jusqu'à quand? Ensuite, ils mettent : « le montant forfaitaire pourra ensuite être renégocié à la fin de chaque période de 5 ans ». Ça veut dire qu'aujourd'hui, on accepte de payer 1 €, puis 1,10 €, puis 1,20 € pendant 5 ans, sans savoir quels sont leurs frais de fonctionnement, quels sont les investissements qu'ils envisagent, etc. Je trouve que c'est...

Pascale Quillier

C'est vrai, je suis un peu d'accord avec vous. On est un petit peu pris en otage, puisque c'est une urgence d'avoir des animaux errants. Vous le savez, comme tout un chacun, vous avez été de permanence souvent, et on est appelé souvent pour récupérer des chiens, les chats beaucoup moins parce que c'est plus difficile. Mais j'ai eu aussi des chèvres, Monsieur Boujlilat.

Hicham Boujlilat

A Villechaud.

Pascale Ouillier

A Villechaud, des chevaux, veaux, vaches et cochons! Peu importe. On peut effectivement essayer d'avoir un détail à chaque fois. On peut demander.

Hicham Bouililat

Il y a une question de redevabilité, on ne sait pas. Et est-ce qu'il n'y a pas une autre...

Michel Veneau

On a une obligation.

Pascale Quillier

Après, c'est la loi.

Hicham Boujlilat

La loi, c'est la loi, mais d'un autre côté, c'est un prestataire qui demande, sans qu'on lui pose la moindre question pendant 5 ans, 80 centimes, plus $1 \in$, plus $1,10 \in$, plus $1,20 \in$. Les populations varient. Alors, si elles augmentent, tant mieux pour eux et si elles baissent, tant pis, mais ce n'est pas comme ça qu'on monte un prévisionnel dans toute entreprise.

Michel Veneau

Vous savez que dans les chenils, il y a beaucoup de bénévoles en plus. Des permanents, il y en a très peu.

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas la question. Je trouve curieux de monter un plan de financement sur 5 ans sur une cotisation par habitant. Ça veut dire que le modèle économique, on ne le connaît pas.

L'autre question et je n'y connais pas grand-chose là-dessus, est-ce qu'il n'y a pas d'autres prestataires ailleurs ?

Michel Veneau

On n'en a pas, Monsieur.

Hicham Boujlilat

Dans le département. Mais ailleurs ? On a le Cher et le Loiret. Après, je ne sais pas. Voire l'Yonne, je n'y connais rien.

Pascale Quillier

Effectivement, on peut faire de la négociation dans d'autres refuges dans d'autres départements, mais je ne pense pas qu'on puisse d'ailleurs. C'est une habilitation et je pense que Thiernay fait bien son travail. Ça, c'est sûr, je le sais, j'ai visité et je peux vous le dire. Il faut qu'il y ait un certain confort, nourriture, etc., et c'est très bien fait. Après, je veux bien qu'on essaie de détailler un petit peu sur une année, je pense. Je ne sais pas Nadège, si on peut? Non? Le détail des prestations qui sont liées uniquement à la commune par le refuge de Thiernay, je ne sais pas si on peut. On peut leur demander.

Michel Veneau

On demandera à Thiernay combien de fois ils interviennent dans l'année. On fera la demande et en même temps, on va leur demander leur situation, leur compte d'exploitation. On peut leur demander. C'est une obligation.

Alain Dherbier

Je crois que Madame Quillier a donné la réponse que j'attendais : est-ce qu'ils font réellement bien leur travail ? J'ai connu une époque où ce n'était pas vraiment le cas, parce qu'en plus, ils ont des horaires de bureau et le week-end, on se débrouille. Ça fait quand même cher pour le service rendu.

Pascale Quillier

C'est vrai, mais à côté de ça, on a la convention avec Madame Prado, qui nous permet de faire attendre et qui nous coûte aussi. Je crois que c'est un problème, ces animaux, il y a de la sensibilité et toutes ces choses-là qui rentrent en ligne de compte, qui font qu'effectivement, on est un petit peu coincé. Je pense qu'il faut demander et j'essaierai, avec Nadège, de demander un état des prestations qui nous ont été fournies ou le nombre, etc., pour la commune. Après, on pourra voir.

Michel Veneau

Et leur bilan.

Pascale Quillier

Le bilan, oui.

Hicham Boujlilat

Leur bilan financier et leur projection financière. La proposition éventuellement que je ferais, c'est qu'on vote pour 2019 à 1 € et que, pour le reste, on attend d'avoir des éléments un peu plus tangibles pour les années suivantes. Ça veut dire que là, avant même d'avoir un bilan et des éléments...

Michel Veneau

On est pris.

Hicham Boujlilat

Il faut au moins qu'on l'ait, qu'on ait des éléments, s'ils sont en déficit ou pas.

Michel Veneau

Je pense qu'on a une obligation, et il n'y a que Thiernay qui est reconnu. Après, c'est votre choix. On va demander les chiffres, mais ça a augmenté. J'y suis allé l'année dernière à Thiernay et j'y suis resté un petit moment. On a discuté avec les gens de Thiernay. Il y a de plus en plus de frais, parce qu'au niveau sanitaire, il faut entretenir les chiens, les nourrir et heureusement qu'ils ont des bénévoles. C'est une association et ils ont beaucoup de bénévoles.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Monsieur Bruère, acquisition des parcelles cadastrées 091 AN 241 et 091 AN 245 situées lieudit « Saint Lazare ».

13. Acquisition des parcelles cadastrées 091 AN 241 et 091 AN 245 situées lieudit « Saint Lazare »

Charly Bruère

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Dans le cadre de la poursuite de son projet d'aménagement foncier, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées 091 AN 241 et 091 AN 245 situées lieudit « Saint Lazare » et appartenant à Monsieur Jacques Martrès. La superficie totale des deux parcelles est de 2 199 m². Le 5 février 2019, le propriétaire a donné son accord de principe sur la cession, pour un montant de 6 597 €, les frais de notaire étant à la charge de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition des parcelles 091 AN 241 et 091 AN 245 pour un montant respectif de 6 597 €; de dire que cette acquisition sera réglée par acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune ; d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? On continue et Monsieur Bruère nous a promis que ça allait se terminer assez rapidement.

Charly Bruère

Il n'y a plus qu'une parcelle à acquérir et l'ensemble du futur lotissement sera prêt à être utilisé.

Michel Veneau

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité. Merci.

Monsieur Demay, déclassement du domaine public de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma.

14. Déclassement du domaine public de la salle des fêtes et de l'Éden cinéma

Thierry Demay

La ville de Cosne-Cours-sur-Loire, propriétaire de l'Eden cinéma, envisage l'aménagement d'une 3e salle à vocation cinématographique et culturelle. Cette nouvelle salle polyvalente est modulable en lieu et place de la salle des fêtes. Elle permettrait d'accueillir des spectacles vivants, mais également de projeter des films. La Ville souhaite créer un outil opérationnel pour porter ce projet et associer des opérateurs privés. Dans cette optique, la commune envisage de constituer une société d'économie mixte ayant pour objet le portage de ce projet. La Ville serait actionnaire majoritaire de la société, via l'apport en nature de la salle des fêtes, du cinéma et du fonds de commerce du cinéma.

A ce jour, les deux bâtiments sont affectés à un service public et appartiennent, à ce titre, au domaine public communal. En principe, le déclassement du domaine public ne peut être prononcé que si le bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public. Toutefois, l'article L.2141-2 du code général de la propriété et de la personne publique, prévoit une dérogation à ce principe.

Considérant qu'il est opportun de procéder au déclassement du domaine public par anticipation de la salle des fêtes, ainsi que l'Eden cinéma, il vous est demandé de bien vouloir décider de la désaffectation de l'Eden cinéma et de la salle des fêtes de Cosne-Cours-sur-Loire, suivant les parcelles rappelées ci-dessus, de fixer le délai de désaffectation au plus tard, au 1er janvier 2022, de prononcer par anticipation, le déclassement du domaine public de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma.

Michel Veneau

J'attendais une petite question.

Christian Perreau

La question : quand on a examiné le point en commission des travaux, vous nous aviez dit que la convention n'était pas faite. On voudrait bien avoir la convention, parce que là, on n'a aucune pièce jointe, on n'a rien. On voudrait bien avoir ce document.

Michel Veneau

On vous a dit tout à l'heure, Monsieur Perreau, qu'on allait vous présenter le dossier quand la SEM sera constituée.

Christian Perreau

Non, mais là, c'est la convention de déclassement. Après, la SEM, c'est une autre...

Michel Veneau

C'est un acte, Monsieur Perreau, ce n'est pas une convention.

Christian Perreau

On voudrait bien voir. C'est pareil, tout à l'heure, on a parlé d'estimation, mais elle n'existe pas non plus. Alors, on se prononce sans avoir les éléments.

Thierry Demay

On vous demande simplement d'accorder le fait...

Christian Perreau

On vous donne un chèque en blanc.

Thierry Demay

On vous demande simplement d'accorder comme quoi on fait la désaffectation de ces deux bâtiments qui appartiennent au domaine communal, pour les passer dans le domaine privé. C'est tout ce qui est demandé.

Michel Veneau

C'est un acte. Monsieur Boujlilat, j'avais dit qu'il fallait des petites questions courtes.

Hicham Boujlilat

C'est dans le règlement intérieur, je n'ai pas vu sa modification!

Là-dessus, on votera contre sur le déclassement. En tout cas, c'est la privatisation de l'Eden.

Michel Veneau

Déclassement, Monsieur.

Hicham Bouililat

Et de la salle des fêtes. Qu'est-ce qui justifie juridiquement ce déclassement et cette sortie du patrimoine public de la salle des fêtes et de l'Eden ?

Michel Veneau

On va demander au juriste. C'est ce que j'avais compris, mais je demande quand même. C'est une obligation, pour passer à la SEM, de déclasser. C'est une obligation. C'est la loi.

Hicham Boujlilat

Donc, la Ville ne peut pas les garder dans son patrimoine. Vous dites que c'est la loi. Quel est le texte ?

Thierry Demay

C'est l'article L.2141-2 du code général de la propriété et de la personne publique.

Hicham Boujlilat

Et qui dit?

Thierry Demay

Qui dit que par dérogation, une collectivité peut déclasser un bien affecté au domaine communal, en le réaffectant au domaine privé dans le cas même de l'utilisation quand il va recevoir du public.

Hicham Boujlilat

Pourquoi par dérogation?

Thierry Demay

Parce que ce n'est pas quelque chose qui est fait normalement. Je vais essayer de m'exprimer autrement. Les biens communaux qui reçoivent du public, normalement, ne peuvent pas être déclassés, sauf par dérogation que cet article de loi permet.

Hicham Boujlilat

Ma question, c'est pourquoi ? Qu'est-ce qui justifie juridiquement ce déclassement ?

Michel Veneau

C'est une obligation.

Thierry Demay

Parce que pour pouvoir faire partie du patrimoine de la SEM, il faut que ce soit déclassé et que ce soit dans le domaine privé.

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, vous avez quand même dans les instances régionales des dossiers très importants, très étoffés. De tête, j'ai fait déjà mon calcul, la Ville reste majoritaire.

Hicham Bouililat

Ce n'est pas la question.

Michel Veneau

Non, mais je vous réponds. La Ville reste majoritaire.

Hicham Boujlilat

Parce que je n'ai encore rien compris des chiffres de tout à l'heure, mais je veux bien...

Michel Veneau

Donc, la Ville reste majoritaire avec un capital d'environ 2 M€. Donc, ce n'est pas difficile à comprendre qu'on va bien retrouver nos petits, parce qu'on va valoriser le patrimoine et la Ville reste majoritaire.

Christian Perreau

Vous dites ça, mais l'estimation n'est pas faite. Tout ça, on veut bien vous croire sur parole, mais pour l'instant, on n'a pas d'éléments pour savoir si vous allez vraiment rester majoritaires. Il n'y a aucun élément qui nous le dit. Quand ça va être constitué, on va bien le voir, mais pour l'instant, on n'a pas d'élément.

Hicham Boujlilat

Quel est le délai prévu dans l'acte de déclassement?

Thierry Demay

C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure : au maximum, le 1^{er} janvier 2022.

Hicham Boujlilat

Donc, c'est à partir de quand?

Thierry Demay

A partir de maintenant, quand on aura pris la décision, et quand ce sera opportun pour la mise en place de la SEM, ces deux bâtiments seront déclassés du domaine communal au domaine privé. Au maximum, c'est prévu pour le 1^{er} janvier 2022.

Hicham Boujlilat

Donc, 3 ans. J'arrive à compter, 19 + 3. Ça, c'est moins compliqué que tout à l'heure.

Michel Veneau

Le reste, ce n'est pas difficile.

Hicham Boujlilat

Vous dites que pour que ce bâtiment soit géré par une société d'économie mixte, le déclassement est obligatoire et une convention d'occupation du domaine public n'est pas possible. Pour quelle raison ?

Thierry Demay

Tout simplement, ce n'est pas prévu. C'est obligatoire. C'est la loi qui exige que ce soit comme ça. A partir de ce moment-là...

Hicham Boujlilat

Non, c'est cet article qui permet le déclassement selon certaines règles. Simplement, pour l'usage qui y est prévu, est-ce qu'il est obligatoire pour gérer une salle des fêtes ou de spectacles et une 3^e salle de cinéma, de sortir des bijoux de la ville quand même du patrimoine communal, pour le rentrer dans le cadre du domaine privé ?

Thierry Demay

Oui, c'est obligatoire, puisque ça fera partie du capital de la SEM.

Michel Veneau

Tout est fait avec les conseils et l'apport des gens au niveau national, au niveau des SEM. Ça a demandé beaucoup de temps, parce qu'il y a beaucoup de dossiers, il y a des enquêtes et l'estimation qui n'est pas encore arrivée, qui n'est pas tombée. Il y a plein de choses, mais on essaie de faire tout dans les règles de l'art, parce que c'est une obligation. Sinon vous connaissez la suite. Les services de l'État nous diraient...

On passe au vote. Il n'y a plus de questions?

Hicham Boujlilat

Donc, ce sera un acte de déclassement pour un bâtiment destiné à un usage de service public ?

Thierry Demay

C'est pour le déclassement d'un bâtiment qui va recevoir du public. Ce n'est pas la même chose.

Michel Veneau

Le juridique joue sur les mots, et c'est comme ça.

Hicham Boujlilat

Je n'en suis pas persuadé.

Michel Veneau

C'est la loi.

Hicham Boujlilat

Je ne suis pas convaincu par vos réponses, parce que je n'ai pas la certitude que c'est une obligation, mais évidemment, on vérifiera. Sur le reste, je suis vraiment totalement opposé parce que je considère – vous ne considérez pas que c'est ça – que c'est une privatisation quand même de la salle des fêtes et de l'Eden cinéma. Ce sont des choses qui doivent rester dans le cadre du domaine public, du service public et la propriété totale des Cosnois. Ce qui ne serait pas le cas demain, dans le cadre du montage que vous envisagez.

Michel Veneau

Quand on aura fait le montage financier et quand on aura tous les chiffres officiels, je vous donnerai les chiffres et vous verrez que la Ville de Cosne sera bénéficiaire. J'en suis certain et j'ai fait déjà le calcul.

Hicham Boujlilat

On a vu les calculs tout à l'heure et on arrive à les comprendre.

Michel Veneau

Ce n'est pas facile.

Hicham Boujlilat

Mais, on arrive à les comprendre et on a vu tout à l'heure, les calculs que vous avez faits.

Michel Veneau

Je n'ai pas fait de calculs tout à l'heure, Monsieur, mais là, j'ai compté pour le projet.

Hicham Boujlilat

C'était bien de ce projet-là dont on parlait tout à l'heure, dans le cadre des chiffres qui nous étaient présentés. Simplement, là-dessus, c'est aussi un déport de la décision. Ça veut dire que demain, ce sera un conseil d'administration d'une société d'économie mixte et non le conseil municipal de Cosne, ni les représentants des Cosnois, dans ce cadre-là, qui aura...

Michel Veneau

Bien sûr que si.

Hicham Boujlilat

C'est une société d'économie mixte. On ne verra plus rien ici.

Michel Veneau

Pourquoi ? Tous les ans, on sera obligé de vous faire un compte rendu. C'est bien une obligation pour les SEM ? Au conseil, bien sûr que si.

Christian Perreau

Non.

Michel Veneau

Attendez, Monsieur, la SEM qui existe avec l'Adeb...

Hicham Boujlilat

C'est une délégation de services publics, d'une part.

Michel Veneau

On donne un compte rendu à la communauté de communes tous les ans.

Hicham Boujlilat

Mais vous savez pourquoi. Déjà, le marché qui a été lancé, c'est une délégation. Là, on n'est pas dans le cadre d'une délégation de services publics, ou alors, c'est une information nouvelle. Dans le cadre d'une délégation de services publics, on a un rapport tous les ans sur lequel on doit prendre acte, d'ailleurs.

Michel Veneau

L'Adeb donne bien un compte rendu tous les ans à la communauté de communes.

Hicham Boujlilat

Dans le cadre d'une délégation. Là, est-ce que c'est une délégation de services publics ? Non.

Michel Veneau

On peut le faire...

Christian Perreau

... Les abattoirs, c'est une SEM et on n'a jamais à se prononcer...

Michel Veneau

Monsieur Perreau, nous ne sommes pas majoritaires aux abattoirs.

Christian Perreau

De toute manière, vous nous dites qu'on va avoir les éléments et les comptes tous les ans. On n'aura pas les comptes.

Michel Veneau

Si on les donne, si.

Hicham Boujlilat

Ici, aujourd'hui, on a des rapports et on regarde...

Michel Veneau

Il y aura des élus qui représenteront les 33, ici. Donc, il y aura des élus de tout bord et tout le monde sera présent.

Hicham Boujlilat

Qui?

Michel Veneau

Dans la SEM.

Hicham Boujlilat

En tout cas, c'est un déport de la décision d'un patrimoine public qui va rentrer dans le cadre du domaine privé...

Michel Veneau

Vous pouvez nous le répéter 10 fois, 100 fois, ça ne changera pas votre opposition au projet, que ce soit privé ou autre, n'importe comment.

Hicham Boujlilat

D'une part, il y a l'opposition au projet et d'autre part, c'est le patrimoine cosnois qui sort du patrimoine.

Michel Veneau

Le gros souci qu'on a sur tout notre patrimoine, et vous le savez aussi bien que moi, il faut l'entretenir et le mettre en valeur, ce patrimoine. Si c'est la Ville seule qui le fait, ça ne sera pas la même opération financière. Vous le savez, ça. Si la Ville fait cette opération seule, vous avez vu les chiffres, est-ce qu'aujourd'hui, la ville de Cosne est capable de le faire seule, cette opération ? Non.

Avec tous les projets qu'on est obligé de mener, et vous êtes bien placé, vous avez vu l'autofinancement de tous les projets, le contrat de ville et le Cœur de ville. Après, il faut aussi apporter de l'autofinancement. C'est pour cette raison qu'on a aussi...

Hicham Boujlilat

On considère d'une part que ce n'est pas une priorité. Après, à chacun de fixer les priorités. D'une part, ce n'est pas une priorité, c'est une chose, on peut envisager les choses autrement. Il y a d'autres priorités et on ne reviendra pas dessus, qu'on considère qu'elles peuvent passer avant. Donc, le sujet est juste là. Puis, tout à l'heure, vous nous dites que c'est un projet culturel. Après, vous nous dites que les bâtiments nous coûtent chers.

Michel Veneau

Que vous ne soyez pas d'accord sur le projet comme sur l'école de théâtre, je veux bien, c'est votre droit. Mais après, il ne faudra pas venir nous dire que la Ville s'endette, etc. Parce qu'on peut faire des projets seuls, mais déjà, jusqu'où on pourra s'endetter? On sera limité, vous le savez. Vous connaissez bien la gestion des collectivités, il y a une limite aussi à un moment donné.

Hicham Bouililat

Mais, on ne peut pas vendre le patrimoine communal comme ça.

Michel Veneau

On ne le vend pas.

Hicham Boujlilat

Pour des questions...

Michel Veneau

On ne le vend pas. On aura un résultat positif à cette opération pour la Ville de Cosne et vous le verrez quand on aura les chiffres, mais on attend d'avoir les estimations officielles.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 6 contre et 2 abstentions. Adoptée à la majorité.

D. AFFAIRES TECHNIQUES

15. Assistance technique assainissement - adhésion à l'agence technique départementale Nièvre Ingénierie

Charly Bruère

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En application des dispositions de l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales, il est créé une agence technique départementale, dénommée Nièvre Ingénierie, entre différents partenaires nivernais : Départements, communes, syndicats de communes, établissements publics intercommunaux. Ces derniers y adhèrent en adoptant les statuts par délibération.

Nièvre Ingénierie est un établissement public administratif. Son siège social est fixé à l'Hôtel du Département, 58039 Nevers. L'agence a pour objet d'apporter au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département, à fiscalité propre ou pas, qui en sont membres, une assistance d'ordre technique, juridique et financière, par le biais de prestations exercées sous forme d'un service public administratif. L'agence doit apporter une assistance à ses adhérents pour réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de la voirie et des infrastructures de transports, de l'eau potable, de l'assainissement et de la défense incendie, de l'urbanisme et des espaces publics, de l'instruction des actes d'application du droit des sols, du conseil technique, juridique ou financier, lorsque l'agence disposera des moyens adéquats pour réaliser cette prestation.

L'agence, pour réaliser ses missions, pourra proposer des prestations d'assistance à maître d'ouvrage, de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre. Cette dernière a vocation exclusive à assurer ses missions statutaires au profit de ses membres. Les membres de l'agence qui souhaiteront bénéficier des services d'assistance dans les divers domaines précités ci-dessus devront conclure avec cette dernière une convention d'assistance, afin de déterminer l'objet de la mission confiée à l'agence, les modalités de son intervention, ainsi que les conditions d'engagement de sa responsabilité.

Peuvent être membres de l'agence technique départementale de la Nièvre les partenaires nivernais nommés au premier paragraphe. Chaque membre, hormis le Département, dispose d'un représentant aux assemblées générales et est représenté au conseil d'administration dans les conditions prévues selon les statuts. Toute adhésion doit faire l'objet d'une délibération prise par l'organe délibérant de la structure candidate.

Par conséquent, la collectivité doit délibérer pour adhérer à cette agence, notamment pour le pôle aménagement et pour approuver ses statuts. Elle devra verser une

cotisation annuelle fixée à l'annexe 1 des statuts, soit 50 € applicables à compter du 01.01.2019.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le projet de délibération, d'adhérer à l'agence technique départementale de la Nièvre, Nièvre Ingénierie, d'approuver les statuts de l'agence joints en annexe, de verser annuellement à l'agence la cotisation annuelle fixée à l'annexe 1 des statuts pour le pôle aménagement, soit 50 € applicables à compter du 01.01.2019 ; de désigner un représentant, afin de siéger lors des assemblées générales de l'agence et de donner pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Michel Veneau

Avez-vous des questions sur l'assistance technique mise en place par le Département Nièvre Ingénierie ? Pas de questions. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

E. AFFAIRES GÉNÉRALES

16. Loi ALUR – Reconduction de la convention service application du droit des sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune de Pougny

17. Loi ALUR – Reconduction de la convention service application du droit des sols entre la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Commune d'Annay

Charly Bruère

Le rapport regroupe les deux.

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Conformément à l'article R.423-15 du code de l'urbanisme et par délibération concordante du 12 décembre 2016 et 17 janvier 2017, les communes cocontractantes ont confié à la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre d'une convention, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol liées à son service application du droit des sols (ADS). Conformément à l'article 8 de la convention application du droit des sols (ADS), chaque commune a souhaité reconduire cette convention pour une période de deux ans, contractualisée dans le cadre d'un avenant numéro 1. La participation financière des communes, calculée sur la base du coût complet de fonctionnement du service, selon le nombre d'actes par commune, proratisé en fonction de la nature des actes, reste inchangé.

Suivant les avis favorables de la commission travaux et bâtiments communaux, urbanisme, patrimoine de la commission des finances, après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant numéro 1 de la convention application du droit des sols (ADS), établie entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les communes cocontractantes de Pougny et Annay.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

18. Exonération de la Taxe locale sur la publicité extérieur (TLPE) sur le mobilier urbain dans le cadre du contrat de concession

Michel Renaud

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 30 juin 1983, qui institue la taxe sur les emplacements publicitaires fixes (TSE) à compter du 1^{er} janvier 1983 et à l'article 171 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 concernant les nouvelles dispositions sur les taxes communales sur la publicité, qui constituent automatiquement la TLPE à l'ancienne taxe au 1^{er} janvier 2019, la commune a instauré, dans le respect de l'article L2333-6 du code général des collectivités territoriales, une taxe frappant les supports publicitaires dans la limite de son territoire. Le conseil municipal a fixé, lors de sa séance du 2 juin 2014 les tarifs applicables ainsi que les exonérations et majorations liées aux enseignes.

Suivant l'avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal d'exonérer du régime de la TLPE le mobilier urbain, dans le cadre du contrat de concession et d'appliquer la redevance du domaine public.

Hicham Bouililat

La TLPE, ce sont des recettes, la redevance aussi. Quelle est la différence de recettes pour la commune ?

Thierry Demay

La différence, c'est par rapport aux tarifs appliqués. La TLPE, il y a une surface minimale assujettie à cette taxe, alors que la redevance du domaine public, il n'y a pas de surface minimale. Pour les finances de la Ville, ce sera gagnant.

Michel Veneau

Avez-vous des questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

On revient à la délibération précédente. M. Bruère me dit qu'il faut qu'on nomme quelqu'un pour être représentant au niveau de Nièvre Ingénierie. Je vous propose M. Charly Bruère.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

19. Achat d'une licence IV

Michel Veneau

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite accompagner les porteurs de projet prêts à investir sur son territoire, et ce, quel que soit le domaine d'activité. Depuis quelques années, j'ai été sollicité à plusieurs reprises par des restaurateurs désireux de créer un établissement gastronomique de qualité sur les bords de Loire. Mon attention a été attirée par la qualité des porteurs de projet. Il m'est apparu évident que la Ville devait saisir cette opportunité et accompagner ces entrepreneurs afin d'installer, sur les bords de Loire, un lieu où cadre de vie se conjugue avec gastronomie et attractivité de la ville. Un appel d'offre a donc été lancé, afin de sélectionner un candidat. Lors du conseil municipal du 20 septembre 2018, vous m'avez autorisé, à la majorité, à acheter une licence IV pour un montant de 5 000 € à M. Grivon, domicilié sur la commune d'Alligny-

Cosne, dans la Nièvre. Cette licence, une fois propriété de la Ville, aurait été louée à un restaurateur. Toutefois, au moment de finaliser l'achat chez le notaire, il s'est avéré que M. Grivon n'avait jamais fait de démarches nécessaires concernant cette licence et que de ce fait, nous ne pouvions l'acquérir.

Elle n'était plus valable. Une licence doit être utilisée 2 jours par an ou 2 jours tous les deux ans. Si vous ne le faites pas, la licence est périmée. On l'a toujours fait pour l'Éden, à l'époque, c'était une fois par an je crois.

C'est pourquoi je vous sollicite à nouveau aujourd'hui afin d'acheter une autre licence IV à M. Daniel Augusto, propriétaire du bar du Moulin.

Il aura encore une licence, il respecte la loi.

Après avis favorable de la commission des finances, il est demandé au conseil municipal de décider d'autoriser le maire ou son représentant, pour un montant de 8 000 €, à M. Daniel Augusto, propriétaire du bar du Moulin; d'autoriser le maire ou son représentant à faire tous les documents nécessaires pour l'achat de cette licence.

Avez-vous des questions? On a déjà débattu de ce sujet il y a quelque temps pour M. Grivon.

Alain Dherbier

Le 20 septembre, j'étais absent. Ça ne m'arrive pas souvent, mais ça arrive. J'ai regardé le compte rendu. Apparemment, le 20 septembre, ça a suscité beaucoup d'interventions parce que dans le compte rendu, il y a 15 pages consacrées à cet article n° 7.

Michel Veneau

Ça veut dire qu'on débat beaucoup.

Alain Dherbier

Ca, ca a débattu!

Michel Veneau

La démocratie vie à Cosne!

Alain Dherbier

J'ai noté notamment que la licence, vous l'achetiez, mais vous alliez la louer. Combien sera-t-elle louée ? Est-ce que ça sera la même somme de location pour la Chaussade et pour le Palais de Loire ?

Michel Veneau

Oui.

Alain Dherbier

Deuxième question. Vous annonciez dans cet article qu'actuellement, avec les salles qu'on avait à Cosne, on pouvait accueillir 1 050 repas; que la suppression de la Chaussade n'allait pas perturber et qu'on aurait le même nombre de repas par la suite, avec la salle du Palais de Loire, l'ancienne salle d'audience et la salle Pierre et Marie Curie. Est-ce que vous pourrez nous donner, lors du prochain conseil municipal, la jauge des nouvelles salles, c'est-à-dire Palais de Loire et Pierre et Marie Curie ? Parce qu'on n'arrive pas à ce compte-là. A moins que les jauges...

Michel Veneau

Vous demandez en repas?

Alain Dherbier

Dans toutes les configurations. Il y a un tableau de 2006, que vous avez, et ça ne donne pas du tout ces chiffres-là.

Michel Veneau

D'accord, on va regarder.

Christian Perreau

Je n'avais pas d'informations quand on en a discuté la dernière fois. J'ai un petit peu enquêté. Apparemment, $5\,000\,$ €, c'était cher. Et $8\,000\,$ €, c'est horriblement cher. Dans le milieu de la limonade, les gars disent qu'on peut en avoir une pour $1\,000\,$ €. Il faut regarder. Apparemment, il y en a de disponibles. Et apparemment, c'est très cher.

Michel Veneau

Je vais vous dire tout de suite. Si vous nous trouvez quelqu'un qui a une licence à vendre à 1 000 €, le maire fera un effort, on fera un petit repas tous les deux! On a cherché. Pour M. Grivon, on avait déjà cherché pour trouver, ce n'est pas facile. Ça s'est fait par connaissance, pour M. Grivon. Les services ont recherché, ils ont les moyens de rechercher.

Christian Perreau

Vous n'avez pas les mêmes informations que moi.

Michel Veneau

Si vous me confirmez ce soir que vous avez une licence, on va acquérir cette licence tous les deux et on refait un conseil dans deux jours. Uniquement pour ça.

Christian Perreau

Je vais affiner ma recherche. J'ai eu des informations, les gens ont l'air formel, apparemment, c'est horriblement cher. Je le signale.

Michel Veneau

Les tarifs qu'on a eus depuis 2 ans à peu près, c'était entre 5 000 et 10 000 €. C'est ce que nos services nous ont dit. On en avait récupéré une à 5 000, on était content. Malheureusement, elle n'est plus valable.

Hicham Boujlilat

De 5 000 à 8 000 €, la différence de coût, c'est + 60 %. Quel est le montant du loyer prévu ?

Michel Veneau

On vous donnera les chiffres. Pour l'instant, on ne peut pas vous les donner.

Hicham Boujlilat

Les chiffres seront donnés avant l'ouverture des établissements, naturellement.

Michel Veneau

Bien sûr, c'est une obligation.

Hicham Boujlilat

Je ne sais pas quand est prévu le prochain conseil municipal...

Michel Veneau

Je peux informer les conseillers municipaux, j'ai le droit, le maire a le droit d'informer le conseil municipal, sans conseil municipal. Et vous serez informés quand on va signer les deux protocoles d'accord pour la mise à disposition des établissements, pour ouvrir des restaurants.

Hicham Boujlilat

Je parle des licences.

Michel Veneau

Ca va avec.

Hicham Boujlilat

Malgré l'augmentation de 60 %, c'est le même prix ? Vous ne regardez même pas par rapport au coût d'amortissement de la licence ?

Michel Veneau

On vous donnera les chiffres. On ne va pas redébattre ce soir. On vous donnera tous les chiffres : le coût des travaux, la participation des repreneurs, tout, y compris la licence.

Hicham Boujlilat

Je ne parle que de la licence. Si on va sur un autre terrain, on va en avoir pour toute la nuit. Sur la licence, je trouve curieux que le montant de la licence était supérieur de 60 % par rapport à ce qui était prévu, qu'il n'y ait même pas un calcul... Ce n'est pas du service public. On va avoir des gens qui vont avoir une activité où ils doivent gagner de l'argent.

Michel Veneau

Il faut, c'est important, vu les investissements et l'activité que ça devrait...

Hicham Boujlilat

Ils doivent gagner de l'argent et on ne peut pas dire que sur la Ville de Cosne, on soit en carence d'activité de restauration.

Michel Veneau

Vous ne connaissez pas bien le sujet. Venez en ville le soir!

Hicham Boujlilat

Je n'y suis jamais... on ne va pas refaire... Je n'irai pas sur ce... Oui, Mme Henry, je suis hors sol, je n'habite pas la ville, je n'y suis jamais, je ne me promène jamais.

Micheline Henry

Ce n'est pas ça que j'ai dit.

Michel Veneau

Ce n'est pas ça. Le soir, on ne trouve pas de restaurant pour manger en ville.

Micheline Henry

Et le samedi, on n'en parle pas.

Hicham Boujlilat

Tout est fermé, c'est vrai.

Micheline Henry

Non, tout n'est pas fermé, tout est plein.

Hicham Boujlilat

En tout cas, il y a une activité concurrentielle.

La deuxième chose, c'est que je trouve curieux que ce soit la Ville... Pourquoi est-ce que les porteurs de projet ne l'achètent pas directement ? Il y a un business plan, à eux de l'amortir. Pourquoi est-ce que c'est à la Ville d'acheter une licence IV ? On a eu des restaurants qui ont ouvert, il y en a encore bientôt place de la Pêcherie, etc. A chaque fois qu'il y a quelque chose qui ouvre à Cosne, il faudra que la Ville achète une licence ?

Michel Veneau

Ils ont leur licence, vous le savez bien.

Hicham Bouililat

Pourquoi est-ce que là, les porteurs de projet n'achètent pas directement la licence.

Michel Veneau

Ce n'est pas vous qui avez négocié avec les porteurs de projet, on vous donnera tous les chiffres.

Hicham Bouililat

Je n'ai aucun élément, c'est pour ça que je vous pose les questions. Si vous me dites : ce n'est pas vous qui avez négocié, ça veut dire que vous considérez... Oui, c'est évident, ce n'est pas moi. Si je suis votre raisonnement, ça veut dire que dans la négociation que vous avez eue en prenant l'ensemble des paramètres financiers, vous avez considéré que s'ils achetaient eux-mêmes la licence, ça affaiblissait leur rentabilité. C'est bien ça ?

Michel Veneau

Ils ont fait des études de faisabilité, bien sûr.

Hicham Bouililat

8 000 € sur une activité comme ça, avec autant de tables, normalement, dans le cadre d'un business plan, sur un chiffre d'affaires prévisionnel correct, assez important par rapport à d'autres, c'est curieux de ne pas pouvoir amortir 8 000 €. Et je considère que ce n'est pas à la Ville de Cosne d'acheter une licence IV. On l'achète à Daniel. Ce n'est pas une licence que la Ville lui a achetée, qu'elle a mis en location-vente éventuellement. Il avait les deux licences qu'il a racheté. La sienne, il l'a achetée avant. Ce que je dis, c'est que ce n'est pas à la Ville d'acheter une licence et de la mettre en location. 8 000 € à amortir sur 7 ans ou 9 ans – en général c'est 7 ans, voire 5 –, le montant du loyer devrait

être assez... Mais pour moi, ce n'est pas à la Ville d'acheter ça. Pourquoi est-ce que la Ville achète ?

Michel Veneau

C'est votre position. On la respecte. Mais ce n'est pas la nôtre.

Hicham Boujlilat

Vous dites : j'ai négocié. Qu'est-ce qui justifie pour vous...

Michel Veneau

Je ne vous réponds pas. Je vous présenterai, à tous les élus qui sont autour de la table...

Hicham Boujlilat

C'est toujours comme ça, a posteriori. Ce n'est jamais avant pour qu'on ait l'ensemble des éléments pour pouvoir voter. Depuis tout à l'heure, le conseil municipal, sur toutes les délibérations et tous les chiffres, on a tout compris à tout (je fais de l'ironie sur le point qu'on a vu tout à l'heure), mais à chaque fois, vous nous dites : votez, je vous donnerai tout après. Nous, on veut les éléments avant. C'est normal d'avoir les éléments avant pour pouvoir voter, pour ou contre, mais de manière éclairée.

Michel Veneau

Vous discutez sur 8 000 € pour un amortissement sur...

Hicham Bouililat

8 000 €, ce n'est pas rien.

Michel Veneau

Sur un amortissement qui va être sur 7 ans...

Hicham Bouililat

Ce n'est pas à la Ville de faire ça. On est dans une économie de marché où les gens, quand ils montent leur business plan, achètent...

Michel Veneau

On ne va pas redébattre.

Hicham Boujlilat

L'entreprise, on ne t'a rien acheté, tu ne dois rien à personne.

Michel Veneau

Dans les petits bourgs, il y a bien des gens... Ce sont des choix politiques au niveau du territoire, l'attractivité. Ça, c'est de la politique, la vraie. Ce sont des choix politiques. Ce n'est peut-être pas le bon choix, mais je suis sûr qu'on est dans le bon. Il y a beaucoup de gens qui nous envient maintenant.

Hicham Boujlilat

Vous m'inquiétez parce que...

Michel Veneau

Ne soyez pas inquiet, M. Boujlilat.

Hicham Boujlilat

Ce que je souhaite savoir, dans le cadre de la trajectoire...

Michel Veneau

Ne discutons pas sur un problème de montant d'une licence. Qu'on la payée un peu cher, je suis d'accord. Si on avait pu l'avoir à 5 000 €... Si M. Perreau peut nous en trouver une à 1 000 €, on ne vote même pas !

Hicham Boujlilat

Si les porteurs de projet ne sont pas en capacité d'acheter... Ce n'est pas à la Ville d'acheter ça.

Michel Veneau

C'est sur le principe que vous n'êtes pas d'accord.

Hicham Bouililat

Ce n'est pas à nous d'acheter des licences. Sinon, il faut le faire à tous les bars, à tous les restaurants qui veulent s'installer.

Michel Veneau

On a cherché des licences depuis longtemps et on n'a pas trouvé. On en a trouvé une, elle n'est pas bonne.

Hicham Boujlilat

Chercher une licence et aider les porteurs de projet à trouver une licence, pour moi, je n'y vois pas d'inconvénient. En revanche, l'acheter...

Michel Veneau

On a bien compris, vous vous répétez.

Hicham Boujlilat

Vous aussi.

Michel Veneau

Non, je ne me répète pas.

Andrée de Sainte-Croix

Une question juridique que je me pose. Est-ce qu'une commune peut louer une licence IV pour un fonds de commerce qui ne lui appartient pas ?

Michel Veneau

Oui.

Andrée de Sainte-Croix

Je n'ai pas trouvé le texte.

Michel Veneau

On a tout regardé avant, bien sûr. Dans tous les petits villages retirés...

Andrée de Sainte-Croix

J'ai vu location-gérance, mais je n'ai pas trouvé comme ça.

Michel Veneau

Bien sûr qu'on a regardé avant de faire l'opération. On ne peut pas se permettre de... On vote.

Micheline Henry

Je vous rassure, ce n'est pas moi. C'est pour le pouvoir que j'ai au nom de Mme Duchemin qui vote contre.

Michel Veneau

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7. Qui est pour ? Le compte est bon.

QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES

Michel Veneau

Nous n'avons pas de questions diverses.

Andrée de Sainte-Croix

Mme Molina ne vous en avait pas envoyé une?

Michel Veneau

Oui, mais elle n'est pas là, donc je ne peux pas lui répondre. Je lui répondrai par écrit.

Hicham Boujlilat

Le règlement intérieur stipule très clairement que dès l'instant où il y a une question posée, il faut qu'elle soit soumise au conseil municipal. Donc, il faut qu'on en ait connaissance. C'est le règlement.

Si vous respectez le règlement...

Michel Veneau

On va le respecter.

Je me rappelle bien de la question. La question de Madame Molina était : pourquoi...

Andrée de Sainte-Croix

Elle vous a envoyé: « je souhaiterais avoir des informations complémentaires au prochain conseil municipal sur l'ouverture d'un relais postal urbain le 13 mai 2019, au centre social de Cosne. Quelles opérations pourront être réalisées par les usagers dans ce relais postal urbain ?

Michel Veneau

C'est La Poste qui donnera toutes les indications en ce qui concerne les services qui seront rendus. Par contre, La Poste avait souhaité qu'on trouve un commerçant à l'époque, pour rester sur le centre commercial, et malheureusement, on n'a pas trouvé le commerçant. On en avait trouvé un, mais il n'a pas pu pour des raisons financières encore, parce que pour s'installer, il lui fallait un peu d'équipements et il n'a pas pu le

faire, c'est bien dommage. Après, on a discuté un peu avec La Poste, il y a déjà un an peut-être. Et à un moment donné, en discutant avec eux, on a dit : pourquoi pas le centre social ? Donc, ils sont allés au centre social et ils se sont mis d'accord pour ouvrir au niveau du centre et l'accueil du centre social servira justement aux habitants du quartier, en ce qui concerne La Poste. J'ai bien insisté pour qu'on essaie de le garder. Les arguments : il n'y avait plus que 15 heures par semaine d'ouverture à la population et ils nous ont dit : si on ne se met pas d'accord pour trouver justement quelqu'un qui puisse s'installer sur le quartier, on fermera et la direction prendra une décision.

Bien sûr que si, ils ont le droit. Monsieur Boujlilat, s'ils n'ont pas un commerçant qui reprend sur le quartier, au niveau du centre commercial, ils ferment, et on ne peut rien faire. Vous le savez bien, on ne peut rien faire.

Hicham Bouililat

La commission départementale, présence postale – et je vous invite à lire la convention qui la lie à l'association des maires de France – dit très clairement, au niveau national, avec sa déclinaison locale, que La Poste doit garder et ne doit pas réduire ses points de contact sur les territoires. Donc, La Poste n'a pas le droit de supprimer des points de contact. Elle peut modifier leur nature, mais elle n'a pas le droit de réduire les points de contact. C'est dans la convention qui l'oblige et qui la lie dans le cadre d'un fonds de péréquation territoriale.

Deuxième chose, pour répondre à la question, quelques éléments quand même, c'est que La Poste a réfléchi, c'est vrai, à un déménagement, parce que même son emplacement, la mairie annexe est partie. Depuis qu'elle est partie, il y a 20 % de flux en moins sur le bureau de poste. Donc évidemment, quand les services publics partent d'un endroit, ça a des conséquences et ça peut avoir des conséquences sur les commerces. En l'occurrence, il y en avait ici.

Enfin, trouver une solution alternative, dès l'instant qu'on reste dans le cadre d'un service public, je ne voyais pas d'opposition particulière, si ce n'est qu'il y ait exactement le même niveau de services. Sauf qu'il n'est prévu de traiter que les questions liées aux courriers et aux colis et les services que les habitants auront en moins, ce sont les services liés à la banque. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'aujourd'hui, une personne qui a son compte à la banque, elle peut être livrée jusqu'à 150 € maximum par son facteur, mais il faut avoir son compte à la banque. Donc, tous les jours, le facteur, dès l'instant qu'il y a une demande. Je l'ai appris, il n'y a pas longtemps, mais c'est comme ça. Tous les autres, non. Donc, il n'y aura plus d'activités par rapport à ce que prévoit La Poste aujourd'hui et je pense qu'on doit s'y opposer et dire qu'il doit y avoir le même niveau d'activités qu'il y avait jusqu'à présent. D'autant plus que sur le quartier, au centre commercial, la Caisse d'épargne est partie en catimini, puisque le distributeur de billets a été retiré. Je ne sais pas si la Caisse d'épargne a fait les choses en bonne et due forme. Si elle l'a fait en bonne et due forme, ça veut dire que vous devez avoir trace, dans nos services, d'une demande d'enlever le distributeur, puisque c'est une copropriété où la Ville est majoritaire. Donc, je pense que la Caisse d'épargne a dû demander une autorisation et a dû le faire auprès du syndic qui est mandaté par la ville pour ça.

Donc, pourquoi pas le centre social? A titre personnel, je le déplore en tout cas parce qu'il y avait quand même tout un panel de services publics sur le centre commercial qui sont retirés. Par contre, ce sera pour des services en moins, donc je pense qu'on doit se mobiliser...

Michel Veneau

Monsieur Boujlilat, ce que je vous propose, je vais reconvoquer les gens de La Poste et je vais vous inviter en même temps, dans mon bureau, et on va essayer de revoir par rapport à la loi...

Hicham Boujlilat

Et il y a les habitants.

Michel Veneau

Attendez, c'est nous, les responsables et il faut qu'on assume. Vous êtes élu.

Hicham Boujlilat

Je suis prêt à l'assumer, même dans le cadre d'une réunion publique, c'est encore mieux.

Michel Veneau

Attendez, il faut déjà qu'on voit avec les responsables. On va les convier, je vous donnerai les dates. Si vous dites que la loi les oblige à maintenir tel niveau de services publics, ils appliqueront la loi.

Hicham Boujlilat

Vous avez dit qu'ils ont dit : si on n'a pas une solution alternative, on ferme et il n'y a plus rien. Non, ils sont obligés...

Michel Veneau

C'est ce qu'ils ont dit.

Hicham Boujlilat

Oui, mais la solution à trouver, c'est qu'il y a toujours deux points de contact à Cosne, puisqu'il y a en ville, et avant, on avait le bureau, on l'a toujours encore quelques jours, au centre commercial. Demain, le point de contact va juste changer de place. Donc là, ils respectent les textes. Là où ça ne va pas, c'est qu'aujourd'hui, il y avait des services et des gens qui pouvaient aller retirer de l'argent, en déposer, faire des mandats cash, etc., c'est terminé. C'est là-dessus qu'on doit se battre, parce qu'il y a une vraie dégradation de services. On ne peut plus retirer de l'argent. Les gens qui habitent toute cette partie du territoire, au-dessus de la voie de chemin de fer, on ne peut plus retirer de l'argent, parce qu'il n'y a plus de distributeur.

Micheline Henry

S'ils ont enlevé le distributeur, c'est parce qu'il n'y avait pas assez de mouvements.

Hicham Boujlilat

Non, ça coûte 40 000 € par an.

Michel Veneau

Il faut des mouvements pour rentabiliser l'appareil.

Hicham Bouililat

Ils enlèvent ça partout et on parlait tout à l'heure de territoires ruraux, etc.. Ce n'est pas normal. Après, la Caisse d'épargne, ce sont des mutualistes. On parlait tout à l'heure de la Caisse des dépôts et la Banque postale, à mon avis, il faut qu'on demande...

Michel Veneau

Est-ce que vous êtes d'accord qu'on les convie à une réunion ou pas ? Qu'est-ce qu'on fait ? Vous me dites.

Hicham Boujlilat

Ils peuvent venir en conseil municipal aussi.

Michel Veneau

Non, c'est nous les responsables. Il y a le maire ; vous, vous êtes responsable au niveau départemental.

Hicham Boujlilat

Non.

Michel Veneau

Non, mais au niveau de La Poste. Il faut qu'on se mette en avant.

Hicham Boujlilat

Je vous ai dit aussi dans quel cadre, mais il faut que les choses soient claires et publiques, il n'y a pas de souci. On peut même leur écrire, si vous le souhaitez, en demandant le niveau de services qu'on exige et de jouer la transparence là-dessus.

Michel Veneau

Vous venez avec moi dans mon bureau et on les reçoit.

Hicham Boujlilat

Il n'y a pas de souci.

Michel Veneau

Voilà ce que je vous propose.

Hicham Boujlilat

Ce n'est pas un problème ça.

Michel Veneau

Parce que je veux voir justement comment ils vont se comporter avec vous qui êtes au niveau du Département.

Andrée de Sainte-Croix

De la Région.

Michel Veneau

Non, pas de la Région. Au niveau de La Poste, vous êtes délégué...

Hicham Boujlilat

A la commission départementale.

Michel Veneau

Il est en commission départementale, Monsieur Boujlilat. Donc, c'est important...

Hicham Boujlilat

Il y a d'autres personnes qui y sont et qui n'y siègent pas.

Michel Veneau

C'est possible.

Hicham Boujlilat

Je ne vous dirai pas le nom ici pour éviter... Mais il y a d'autres personnes qui y siègent et qui n'y vont pas.

Michel Veneau

Oui, c'est possible.

Hicham Boujlilat

Qui n'y siègent pas.

Michel Veneau

C'est enregistré. On a répondu à Madame Molina. Donc, ce n'est jamais satisfaisant, le problème des services publics. On le sait et ça ne date pas d'hier malheureusement, ça date depuis 30 ans ou plus. Nos services publics, c'est sûr, s'il y a eu des mouvements depuis des mois, c'est un peu à cause de ça aussi.

Mesdames, Messieurs, on va passer à la signature, avant de partir.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS:

Monsieur Michel VENEAU Maire

Monsieur Michel MEZY Adjoint

Madame Micheline HENRY Adjoint

Monsieur Michel RENAUD Adjoint

Madame Pascale QUILLIER Adjoint

Madame Sylvie REBOULLEAU Adjoint

Monsieur Charly BRUERE Adjoint

Madame Christine GUILLEMET Conseiller délégué

Monsieur Christian DELAS Conseiller délégué

Monsieur Alain THENOT Conseiller municipal

Monsieur Denis MANGEOT Conseiller délégué

Madame Anne-France BOTTE Conseiller municipal

Monsieur Thierry DEMAY Maire délégué

Monsieur Christophe BOCQUET Conseiller délégué

Madame Sylvaine BERGIN Conseiller municipal

Monsieur Chérif MOUAT Conseiller délégué

Madame Isabelle FOREST Conseiller municipal

Madame Vérohanitra JOUY Conseiller municipal

Monsieur Franck WICKERS Conseiller délégué

Monsieur Alain DHERBIER Conseiller municipal

Madame Sylviane BEZOU Conseiller municipal

Monsieur Christian PERREAU Conseiller municipal

Monsieur Joël PASSAS Conseiller municipal

Monsieur Hicham BOUJLILAT Conseiller municipal

Madame Andrée de SAINTE CROIX Conseiller municipal